



**ibsa**  
**perspective .brussels**   
institut bruxellois de statistique et d'analyse



# BAROMÈTRE CONJONCTUREL DE LA RÉGION BRUXELLOISE

**N°32 - Automne 2019**

SEMESTRIEL

## **ÉQUIPE DE RÉALISATION**

### **Auteurs**

Charlotte DEWATRIPONT, Virginie MAGHE, Tine MERLEVEDE et Pierre-François MICHIELS

### **Comité scientifique**

Charlotte DEWATRIPONT, Aynah GANGJI, Virginie MAGHE, Tine MERLEVEDE et Pierre-François MICHIELS

### **Coordination scientifique de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA)**

Astrid ROMAIN

## **COUVERTURE**

Concerto - Communication Agency

Photographie : © Batin BALTALILAR

## **MISE EN PAGE ET IMPRESSION**

IPM

## **TRADUCTION**

Traduit du français vers le néerlandais par dhaxley Translations et Production SA

Relecture : Dries CUYVERS, Tine MERLEVEDE et Toon VERMEIR

## **ÉDITRICE RESPONSABLE**

Astrid ROMAIN, Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA)

## **POUR PLUS D'INFORMATIONS**

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse

ibsa@perspective.brussels - www.ibsa.brussels

Dépôt légal : Éditions IRIS - D/2019/6374/286

© Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse

Reproduction autorisée moyennant mention de la source

# BAROMÈTRE CONJONCTUREL DE LA RÉGION BRUXELLOISE

N°32 - Automne 2019

SEMESTRIEL





# TABLE DES MATIÈRES

<b>L'ESSENTIEL DE LA CONJONCTURE</b>	<b>5</b>
<b>1. CONTEXTE MACROÉCONOMIQUE</b>	<b>7</b>
1.1 Le contexte international	7
1.2 Le contexte national	10
<b>2. CONJONCTURE À BRUXELLES</b>	<b>13</b>
2.1 L'activité économique bruxelloise	13
A. Selon les statistiques économiques régionales les plus récentes	13
B. L'analyse de la conjoncture récente	14
C. L'analyse par branche d'activité	17
D. La démographie des entreprises et les faillites	25
2.2 Le marché du travail bruxellois	30
A. L'emploi	30
B. Le chômage	33
<b>ANNEXES</b>	<b>35</b>
Annexe 1 : l'analyse shift-share	35
<b>GLOSSAIRE</b>	<b>38</b>
<b>RÉFÉRENCES</b>	<b>41</b>
<b>Liste des tableaux</b>	<b>42</b>
<b>Liste des graphiques</b>	<b>42</b>

Les graphiques, tableaux et commentaires se basent sur les informations disponibles en date du 15 octobre 2019, sauf mention contraire.



# L'ESSENTIEL DE LA CONJONCTURE

Après une croissance dynamique en 2017, **l'activité économique mondiale** progresse plus lentement depuis mi-2018. Ce ralentissement s'est poursuivi au premier semestre de 2019 et devrait se confirmer au second semestre de l'année. La zone euro, fortement tributaire du commerce international et de l'issue du Brexit, n'échappe pas à l'incertitude internationale ambiante : la croissance économique de la zone euro, affaiblie, est et sera à moyen terme surtout soutenue par la demande intérieure et plus particulièrement la consommation des ménages européens.

**La croissance économique en Belgique**, calculée à partir du PIB, s'est inscrite dans la lignée de l'atonie généralisée observée en zone euro, atteignant à peine 1,4 % en glissement annuel moyen en 2018, contre 1,7 % en 2017. Le ralentissement s'est poursuivi début 2019 avec une croissance de 1,2 % sur les deux premiers trimestres. Cette croissance résulte principalement d'une progression des investissements des entreprises et, dans une moindre mesure, de l'investissement et de la consommation des ménages ainsi que de la consommation des pouvoirs publics. Du côté de la production, la progression de l'activité économique est presque entièrement due au secteur des services, la contribution de l'industrie et de la construction restant très limitée. Malgré le ralentissement de la croissance économique belge, le marché du travail national se porte bien avec une progression de l'emploi la plus dynamique depuis 2008 et un recul continu du chômage.

**Au niveau bruxellois**, la progression de l'activité économique a été dynamique en 2017 par rapport au passé récent avec une croissance de la valeur ajoutée de 0,9 %. Ce sont surtout les activités spécialisées et de services administratifs qui expliquent cette croissance. Pour 2018, **les indicateurs conjoncturels** indiquent une croissance toujours relativement dynamique, malgré un léger fléchissement en début d'année. Au vu des trois indicateurs analysés, l'activité économique bruxelloise aurait toujours progressé à un rythme soutenu lors du premier semestre de 2019.

L'analyse des **différentes branches d'activité bruxelloises** vient confirmer ce constat : tous les secteurs étudiés ont enregistré une progression de leur chiffre d'affaires sur les deux premiers trimestres de 2019.

- > De ce fait, le secteur de l'industrie manufacturière a bénéficié d'une embellie conjoncturelle sur la première partie de l'année.
- > Le secteur des services à la production a, quant à lui, vu sa situation conjoncturelle positive se renforcer.
- > Par contre, le secteur de la construction peine à sortir de la conjoncture négative malgré la progression de son chiffre d'affaires.

- > Le secteur des services à la personne pourrait, quant à lui, bénéficier d'une reprise conjoncturelle si la progression de son chiffre d'affaires se maintient.
- > Le secteur des services financier reste, pour sa part, paralysé par des taux d'intérêts négatifs qui maintiennent les marges d'intermédiation à un niveau extrêmement bas.

Ces résultats doivent cependant être nuancés par des facteurs conjoncturels défavorables qui laissent présager un ralentissement pour le deuxième semestre de 2019. La confiance érodée des entreprises, les tensions commerciales internationales et l'issue incertaine du Brexit ont déjà un impact négatif sur la production de l'industrie manufacturière. Si la morosité internationale se maintient, le secteur des services à la production pourrait, à son tour, être affecté. Ces prévisions pessimistes sont renforcées par le fait que les investissements de entreprises, tous secteurs confondus, ont reculé de 7,8 % en glissement annuel au cours des deux premiers trimestres de l'année 2019. La hausse des chiffres d'affaires observée en début d'année pourrait donc se maintenir, mais à un rythme bien moins soutenu.

La situation est également mitigée du côté de la **démographie des entreprises bruxelloises et des faillites**. Fin juillet 2019, la Région de Bruxelles-Capitale totalisait 109 986 entreprises actives assujetties à la TVA, ce qui représente 11 % du total national. De manière générale, la dynamique entrepreneuriale bruxelloise connaît une évolution conjoncturelle négative depuis 2018, et celle-ci pourrait se maintenir, au vu des incertitudes liées à la conjoncture internationale, et qui affectent déjà les structures productives bruxelloises.

En 2017, le dynamisme de l'activité économique bruxelloise et le tax shift national ont favorisé la **création d'emplois en Région de Bruxelles-Capitale** avec un total de 3 284 emplois supplémentaires par rapport à 2016. Malgré un léger fléchissement début 2018, la progression de l'emploi aurait toujours été relativement dynamique en 2018 et au premier semestre de 2019. Au vu des prévisions d'embauche à la baisse des entreprises bruxelloises et de la contraction des heures prestées dans l'intérim, il est toutefois possible que la progression de l'emploi s'essouffle légèrement courant 2019. Du côté du chômage bruxellois, il baisse sans relâche depuis près de 5 ans. Avec un total de 89 306 demandeurs d'emploi au mois de septembre, cet indicateur n'avait pas atteint un niveau aussi bas depuis août 2004. La baisse du chômage est toutefois moins rapide qu'entre mi-2015 et mi-2018.





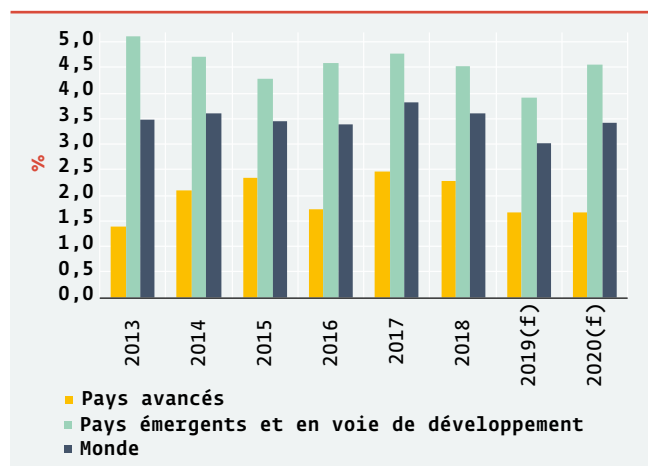
# 1. CONTEXTE MACROÉCONOMIQUE

## 1.1. LE CONTEXTE INTERNATIONAL

### Après une croissance dynamique en 2017, l'activité économique mondiale progresse plus lentement depuis la mi-2018

Au final, la croissance du PIB mondial s'est élevée à 3,6 % en 2018 contre 3,8 % en 2017 (graphique 1). Ce ralentissement s'est poursuivi au premier semestre de 2019 et devrait se confirmer au deuxième semestre de 2019 : le PIB mondial ne progresserait que de 3,0 % en 2019, soit son rythme le plus lent depuis la crise économique mondiale de 2008-2009.

GRAPHIQUE 1 : Évolution du PIB mondial en volume



Source : FMI (octobre 2019)  
Note : (f) : prévision

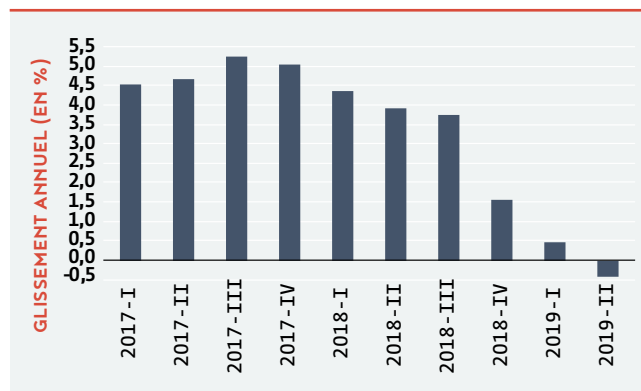
Le ralentissement de la croissance débuté à la mi-2018 concerne tant les pays émergents et en voie de développement que les pays avancés<sup>1</sup>. Celui-ci s'est déroulé **dans un climat international caractérisé par** :

### Une progression du commerce international fragilisée par les tensions commerciales

Au troisième trimestre de 2017, la progression du commerce international de marchandises a été la plus dynamique en 6 ans.

Dès le quatrième trimestre de 2017, et plus encore depuis fin 2018, la croissance du commerce international a ralenti (graphique 2). De plus, le niveau du commerce mondial est plus faible au deuxième trimestre de 2019 qu'au même trimestre de l'année précédente, ce qui n'était plus arrivé depuis 10 ans.

GRAPHIQUE 2 : Évolution du commerce mondial de marchandises en volume



Source : Centraal Planbureau  
Note : données corrigées des variations saisonnières

Le ralentissement de la croissance des échanges internationaux s'explique essentiellement par :

- > l'introduction de conditions de crédit plus strictes en Chine, pesant sur les capacités d'investissement et de consommation des entreprises et ménages chinois. Les importations chinoises en sont alors affaiblies, ce qui affecte notablement le commerce international, du fait du poids commercial important de la Chine ;
- > la mise en place de mesures protectionnistes par les États-Unis et le conflit commercial sino-américain que cela a entraîné ;
- > la menace d'une escalade des mesures protectionnistes et de guerres commerciales. Cette menace pousse entreprises et ménages à reporter leurs investissements et leur consommation, principalement de biens durables (ex. machines, voitures), composante importante du commerce international.

<sup>1</sup> Voir glossaire

L'activité économique de la Chine, affectée tant par l'affaiblissement de la demande intérieure que par le protectionnisme américain a ainsi progressé à son rythme le plus bas depuis près de 30 ans (6,6 % en 2018). La croissance de la production industrielle chinoise, de 5,5 % au deuxième trimestre de 2019, n'a, quant à elle, pas été aussi basse depuis le premier trimestre de 2009. De manière générale, l'industrie manufacturière mondiale est affaiblie alors que le secteur des services est encore relativement préservé du ralentissement mondial. Les prémices d'un fléchissement des services semblent toutefois se manifester dans la zone euro et aux États-Unis.

### Des politiques monétaires toujours fortement accommodantes

Suite à la crise économique de 2008, les banques centrales ont toutes adopté des politiques monétaires extrêmement accommodantes<sup>2</sup>. Pour ce faire, elles ont d'abord eu recours à la baisse de leurs taux d'intérêt directeurs et ont ensuite mis en place un assouplissement quantitatif. À l'issue de la relance de l'activité économique des pays avancés en 2014, les principales banques centrales de ces pays ont entrepris la normalisation progressive de leur politique monétaire<sup>3</sup>.

Le ralentissement de la croissance de l'activité économique entamé en 2018 a toutefois mis un frein à cette normalisation. La Réserve fédérale américaine (FED) a ainsi baissé ses taux directeurs à la fin du mois de juillet 2019 et a injecté des liquidités sur les marchés financiers à la mi-septembre, ce qu'elle n'avait plus fait depuis sa réaction à la crise de 2008. En septembre, la Banque centrale européenne (BCE) a baissé le taux d'intérêt sur les dépôts des banques commerciales et lancera un nouveau programme de rachats d'actifs dès novembre 2019.

Malgré la mise en œuvre de ces politiques monétaires accommodantes, l'activité économique ne progresse que doucement. Au Japon comme en zone euro, la politique monétaire accommodante n'aurait plus beaucoup de portée. Selon la BCE, une politique monétaire accommodante ne peut pas, à elle seule, relancer l'activité économique : elle doit être accompagnée d'un effort des États pour stimuler les investissements et augmenter les dépenses publiques. Le FMI estime toutefois que, sans les nombreuses politiques monétaires accommodantes, la croissance mondiale serait inférieure de 0,5 point de pourcentage<sup>4</sup> (pp) en 2019 et 2020.

### Une inflation obstinément basse

La mise en œuvre de ces politiques monétaires accommodantes vise également à augmenter les prix. Cependant, ceux-ci n'augmentent que légèrement, notamment du fait d'une croissance mitigée de l'activité économique et d'incertitudes croissantes. À titre d'exemple, l'inflation de la zone euro était de 0,9 % en

septembre 2019, bien loin de l'objectif des 2 % de la BCE<sup>5</sup> (graphique 6 (chapitre 1.2)).

Le cours du Brent de pétrole a eu tendance à baisser depuis le pic à 81 dollars le baril atteint en novembre 2018. Malgré une volatilité accrue par des tensions sur la production de pétrole, le cours du pétrole avoisinait les 64 dollars à la mi-septembre. Selon l'OCDE, les cours du pétrole devraient se stabiliser à 70 dollars en 2019 et 2020. Des tensions géopolitiques exacerbées pourraient cependant les tirer à la hausse alors qu'une demande plus affaiblie encore en Chine pourrait les faire baisser.

## En 2020, la croissance de l'activité économique mondiale devrait reprendre, stimulée par les pays émergents et en voie de développement

Les prévisions de croissance mondiale en 2019 (3,0 %) et en 2020 (3,4 %) pourraient cependant être revues à la baisse du fait d'un climat international entouré d'incertitudes : les incertitudes relatives aux représailles protectionnistes et aux tensions géopolitiques ; la portée limitée que pourraient avoir les politiques monétaires accommodantes sur la relance de l'activité économique et l'évolution des prix ainsi que les incertitudes liées au Brexit. Quelques soient les modalités de sortie, celle-ci impactera la croissance mondiale mais surtout la croissance de l'Union européenne (UE) via une perte d'emplois et de valeur ajoutée plus ou moins importante.

### Zoom sur une zone euro affaiblie par les incertitudes

En 2018, l'activité économique de la zone euro a été touchée par un secteur manufacturier moins florissant, notamment du fait de nouveaux standards environnementaux dans le secteur automobile. La progression de son activité a aussi été particulièrement affectée par les tensions commerciales internationales et par l'incertitude ambiante<sup>6</sup>. La contraction des exportations nettes de la zone euro ont d'ailleurs fait baisser la croissance de son activité économique fin 2018 (graphique 3).

De ce fait, **l'activité économique de la zone euro a progressé plus lentement qu'en 2017** avec un glissement annuel moyen de 1,9 % sur les quatre trimestres de 2018 (contre 2,7 % en 2017) (graphique 3).

<sup>2</sup> Voir glossaire

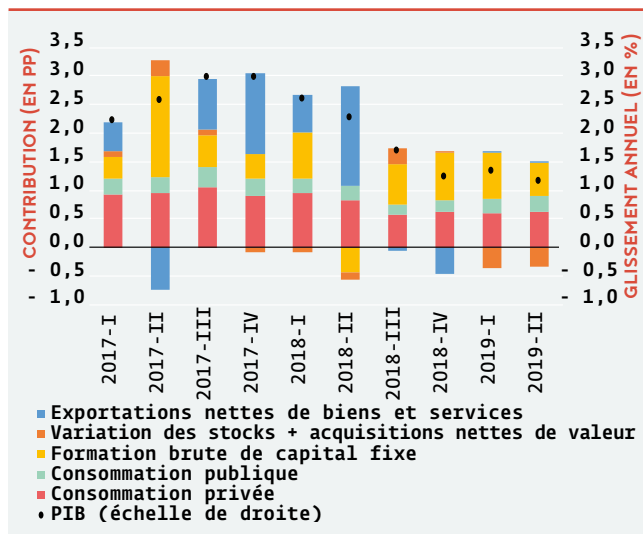
<sup>3</sup> La normalisation d'une politique monétaire accommodante consiste essentiellement à diminuer l'injection de liquidités dans le secteur bancaire et/ou à augmenter les taux d'intérêt directeurs.

<sup>4</sup> Voir glossaire

<sup>5</sup> Voir références : Banque centrale européenne (mai 2017)

<sup>6</sup> L'Allemagne, fortement tributaire des exportations et du secteur automobile, a été particulièrement touchée par ces deux facteurs.

**GRAPHIQUE 3 : Contribution à la croissance annuelle du PIB en volume de la zone euro par catégorie de dépenses**



Source : Eurostat

Note : données corrigées des variations saisonnières

**Le ralentissement de la croissance de la zone euro, particulièrement marqué à partir du troisième trimestre de 2018, s'est poursuivi début 2019** avec un glissement annuel moyen de seulement 1,2 % sur les deux premiers trimestres (graphique 3).

La croissance du PIB de la zone euro a presque exclusivement été soutenue par la demande intérieure lors des deux premiers trimestres de 2019 :

- > les ménages ont plus consommé (contribution moyenne de 0,6 pp à la croissance du PIB) et augmenté leurs investissements en logement (contribution de 0,2 pp) ;
- > les entreprises ont plus investi (contribution de 0,5 pp) ;
- > les pouvoirs publics ont également augmenté leur consommation (contribution de 0,3 pp).

**Selon la Commission européenne, la croissance du PIB de la zone euro serait également moins dynamique fin 2019 et en 2020 qu'en 2018, malgré une légère reprise en 2020.**

La croissance serait toujours essentiellement soutenue par la demande intérieure, et plus particulièrement par la consommation privée et les investissements.

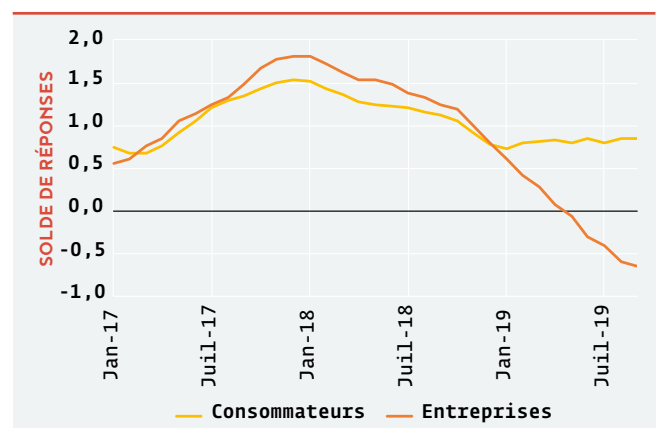
La consommation privée, plus particulièrement, devrait continuer à croître modérément sur base :

- > d'une confiance des consommateurs plus haute que d'habitude malgré un léger fléchissement (graphique 4) ;
- > d'une richesse nette des ménages augmentée par une hausse de la valeur de l'immobilier et par des gains sur les marchés financiers ;
- > de revenus disponibles croissants : l'augmentation des salaires et la faible inflation devraient partiellement compenser la moindre création d'emplois ;
- > d'un chômage qui continue de se résorber.

Les investissements (ou formation brute de capital fixe) devraient également continuer à soutenir l'activité économique mais à un rythme moins soutenu qu'en 2018. Les investissements seraient moins dynamiques du fait :

- > d'une confiance plus faible des entreprises (graphique 4) ;
- > du ralentissement du commerce international ;
- > de l'incertitude quant à l'orientation de la politique budgétaire de certains États-Membres ;
- > de marge de profits plus faibles pour les entreprises (la hausse de la productivité n'ayant pas encore compensé la hausse des salaires) ;
- > d'un degré moins élevé d'utilisation des capacités de production dans l'industrie manufacturière.

**GRAPHIQUE 4 : Confiance des consommateurs et des entreprises dans la zone euro, résultats d'enquête**



Source : Eurostat, calculs IBSA

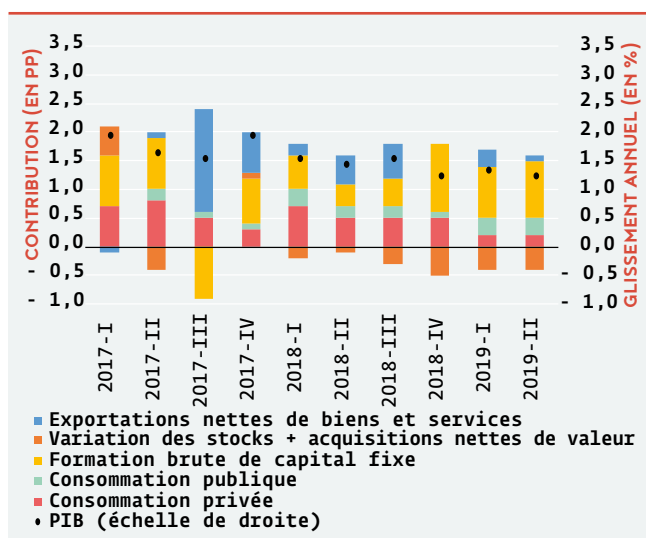
Note : solde des réponses corrigé des variations saisonnières, centré-réduit, moyenne mobile sur 3 mois

## 1.2. LE CONTEXTE NATIONAL

La Belgique étant une petite économie ouverte, les relations commerciales internationales sont essentielles pour elle. À titre d'exemple, les exportations de biens et services ont compté pour 88 % de son PIB en 2018. La progression fragilisée du commerce mondial - évoquée au chapitre précédent - affecte donc l'économie du pays : **en 2018, l'activité économique belge a évolué moins vite qu'en 2017** (glissement annuel moyen du PIB de 1,4 % contre 1,7 %) (graphique 5). Le ralentissement de la croissance belge s'est poursuivi début 2019 avec un glissement annuel moyen de seulement 1,2 % sur les deux premiers trimestres. Selon les dernières prévisions du Bureau fédéral du Plan (BFP) (septembre 2019), **la croissance annuelle du PIB belge ne devrait pas excéder 1,1 % en 2019 et 2020.**

### Au premier semestre de 2019, c'est surtout la demande intérieure qui a soutenu la croissance belge

**GRAPHIQUE 5 : Contribution à la croissance annuelle du PIB belge en volume par catégorie de dépenses**



Source : BNB  
 Note : données corrigées des variations saisonnières

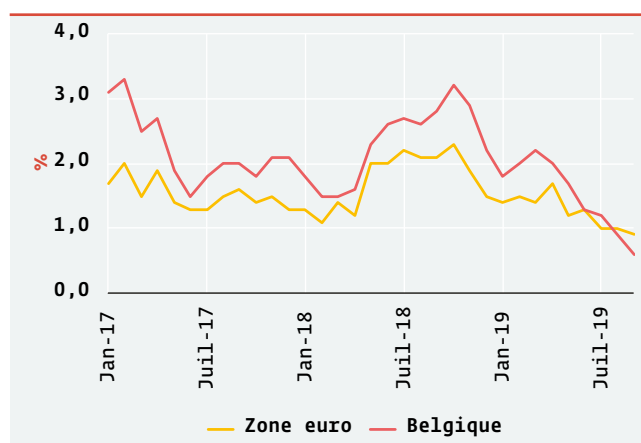
- > La principale contribution à la croissance du PIB (graphique 5) est imputable aux investissements des entreprises (contribution moyenne de 0,7 pp sur les deux premiers trimestres de 2019).
- > Les ménages ont également augmenté leurs investissements en logement (contribution de 0,3 pp). Ils ont en outre plus consommé (contribution de 0,2 pp), avec une progression toutefois plus mitigée du fait d'une confiance érodée des consommateurs belges (graphique 12 (chapitre 2.1)).
- > Les pouvoirs publics ont également plus consommé (contribution de 0,3 pp).

Les exportations nettes de biens et services ont encore légèrement soutenu l'activité économique belge au cours des deux premiers trimestres de 2019 (contribution de 0,2 pp), avec une progression des exportations légèrement plus rapide que celle des importations.

**Du côté de la production, la progression de l'activité économique au premier semestre de 2019 est presque entièrement due au secteur des services, la contribution de l'industrie restant très limitée.** Ce sont surtout les « autres services aux entreprises » (par exemple les activités spécialisées et de soutien (MN) et les activités immobilières (L)) qui ont contribué à la croissance du PIB.

**La contribution des exportations nettes devrait encore s'affaiblir en 2019, et même devenir négative en 2020.** En effet, en raison de l'incertitude internationale persistante, la croissance en volume des exportations belges continue à ralentir. **La demande intérieure devrait toutefois se raffermir grâce à une reprise de la consommation privée.** Courant 2019, le pouvoir d'achat devrait en effet connaître une augmentation plus marquée qu'en 2018 en raison des mesures supplémentaires prises dans le cadre du « tax shift » et de l'indexation plus élevée des salaires dans le secteur privé. Combiné au ralentissement de l'inflation (graphique 6), cela se traduit par une hausse du revenu disponible réel des particuliers (augmentation de 2,4 % en 2019 et de 1,4 % en 2020 selon les prévisions du BFP). Cette hausse n'entraînera toutefois pas une forte augmentation de la consommation des ménages cette année : en raison de l'érosion de la confiance des consommateurs, qui a commencé début 2018, la croissance de la consommation privée continuerait dans un premier temps à ralentir en 2019 avant de s'accélérer en 2020.

**GRAPHIQUE 6 : Inflation en zone euro et en Belgique**



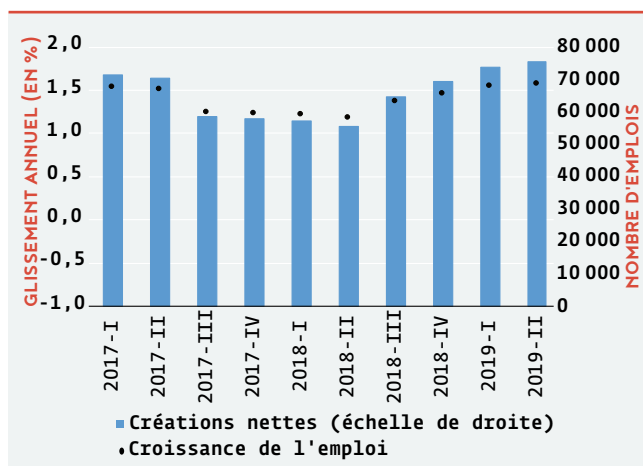
Source : BNB

**L'inflation, mesurée par l'indice européen des prix à la consommation harmonisé (IPCH), s'est établie en moyenne à 2,3 % en 2018 contre 2,2 % en 2017, et est retombée à 1,5 % au cours du premier semestre de 2019.** Elle est même redescendue à 0,6 % en septembre 2019, son plus bas niveau depuis août 2015. Le recul des prix de l'énergie, en particulier, est à l'origine de cette baisse de l'inflation.

## Malgré le ralentissement de la croissance économique belge, l'emploi continue à progresser

L'emploi belge a progressé de 1,4 % en 2017 et de 1,3 % en 2018 en glissement annuel moyen (graphique 7). Cependant, depuis le troisième trimestre de 2018, l'emploi augmente de plus en plus vigoureusement pour atteindre une croissance de 1,6 % (soit 75 500 emplois supplémentaires) au deuxième trimestre de 2019 par rapport au même trimestre en 2018. Le rythme de progression de l'emploi belge n'avait pas été aussi rapide depuis le dernier trimestre de 2008. Cette croissance de l'emploi a surtout été soutenue par les activités spécialisées et de soutien (MN), le secteur de la santé (Q) et le commerce de gros (G ; 46). Cette constatation - l'augmentation progressive de l'emploi intérieur en dépit du ralentissement de la croissance économique belge - a toutefois une explication. Bien que la croissance de l'emploi et la croissance économique soient positivement corrélées, les fluctuations de l'activité économique ont tendance à influencer sur la croissance de l'emploi avec un certain retard. En effet, lors d'un ralentissement (ou d'une reprise) de l'activité économique, les entreprises ont tendance à ajuster<sup>7</sup> d'abord le temps de travail avant de licencier (ou d'embaucher) des travailleurs. Selon le Bureau fédéral du Plan, la croissance de l'emploi belge devrait toutefois marquer le pas de façon progressive à partir de la mi-2019.

GRAPHIQUE 7 : Évolution de l'emploi intérieur belge

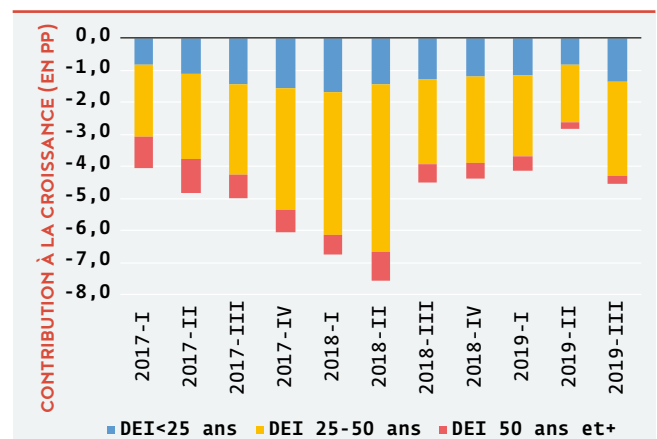


Source : BNB  
 Note : données corrigées des variations saisonnières

## Le chômage belge baisse sans relâche depuis le quatrième trimestre de 2014

La situation n'est pas différente pour les trois premiers trimestres de 2019 : le nombre de demandeurs d'emplois inoccupés (DEI) a diminué en moyenne de 3,8 % par rapport à l'année précédente (graphique 8). Le recul du chômage belge est toutefois plus lent qu'avant : au cours de la même période en 2018, le nombre de DEI avait diminué de 6,3 % en moyenne.

GRAPHIQUE 8 : Contribution à la croissance annuelle du nombre de DEI belges par classe d'âge



Source : BNB

La principale contribution à la diminution du nombre de DEI concerne la tranche des 25-50 ans (-2,9 pp au troisième trimestre de 2019 par rapport au même trimestre en 2018), puis les jeunes (-1,4 pp). Ces constatations doivent s'envisager dans l'optique des mesures prises ces dernières années : les incitants financiers à l'embauche ont été renforcés, les mesures de soutien à l'activation ont également contribué à élargir l'offre d'emploi tandis que les conditions d'accès aux allocations de chômage ont été durcies. La contribution des chômeurs les plus âgés est, quant à elle, assez faible (-0,2 pp) mais, pour l'instant, toujours négative.

<sup>7</sup> L'évolution des heures supplémentaires prestées, le recours au travail à temps partiel (et/ou intérimaire), ou encore l'application du régime de chômage temporaire permettent aux employeurs de mobiliser leurs salariés en fonction de leurs besoins.



# 2. CONJONCTURE À BRUXELLES

## 2.1. L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE BRUXELLOISE

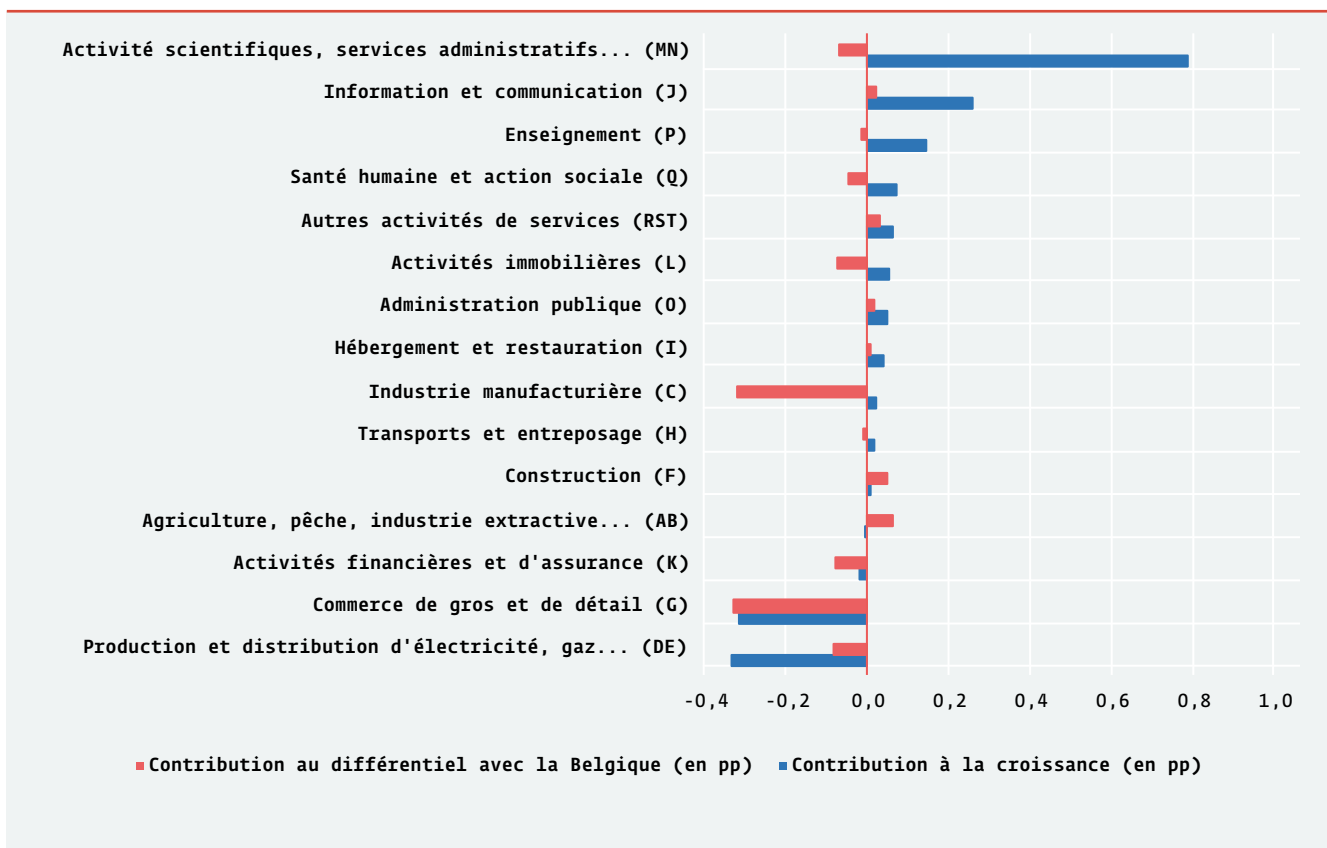
### A. Selon les statistiques économiques régionales les plus récentes

En 2017<sup>8</sup>, l'activité économique bruxelloise a enregistré une croissance positive avec une progression de la valeur ajoutée mesurée en volume de 0,9 % ou 591 millions d'euros. Cela marque une amélioration certaine par rapport au passé récent puisqu'entre 2012 et 2016, la valeur ajoutée bruxelloise s'est légèrement détériorée. En 2017, la valeur ajoutée totale produite sur le territoire de la Région était de 68 853 millions d'euros (en volume, exprimée en euros de 2016), soit un niveau légèrement plus élevé (+0,6 %)

que celui de 2011, juste avant que l'activité économique bruxelloise n'entre dans la deuxième période de récession succédant à la crise économique et financière. Cette récession a fortement impacté l'activité économique bruxelloise : la croissance de la valeur ajoutée bruxelloise est depuis nettement moins dynamique qu'au niveau national. Ainsi, en 2017, la valeur ajoutée à Bruxelles a augmenté de 0,9 %, nettement moins qu'au niveau belge (+1,7 %).

Quelles sont les branches d'activités qui ont soutenu la croissance économique bruxelloise en 2017 ? Et comment se fait-il que celle-ci ait été moins dynamique que la croissance nationale ?

GRAPHIQUE 9 : Évolution de la valeur ajoutée en volume dans les principales branches d'activité en 2017



Source : ICN, calculs IBSA

<sup>8</sup> L'Institut des Comptes Nationaux (ICN) a publié les chiffres provisoires de la comptabilité régionale portant sur l'année 2017 en février 2019.



Le **graphique 9** permet de répondre à ces deux questions au travers d'une analyse shift-share<sup>9</sup>. Il montre :

- > la contribution de chaque branche d'activité à la croissance de la valeur ajoutée bruxelloise entre 2016 et 2017 (**en bleu**) : celle-ci dépend d'une part de la croissance de la valeur ajoutée dans cette branche et d'autre part du poids de cette branche dans la valeur ajoutée bruxelloise totale ;
- > la contribution de chaque branche au différentiel de croissance avec la Belgique (**en rouge**) : celle-ci est influencée par une croissance plus forte ou plus faible de la valeur ajoutée de la branche en Région de Bruxelles-Capitale qu'en Belgique (effet d'efficacité) et/ou par un poids différent de la branche dans la valeur ajoutée totale de chacune des zones (effet de structure).

**La plupart des branches d'activité ont soutenu la croissance économique bruxelloise en 2017 mais dans des ampleurs différentes.**

Ce sont surtout les activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien (MN) qui expliquent la croissance (contribution de 0,8 pp). Outre son poids important dans la valeur ajoutée totale (14,7 %), la croissance de la valeur ajoutée de cette branche a été très forte en 2017 (+5,3 %). En deuxième position, les activités d'information et de communication (J) ont contribué pour 0,3 points de pourcentage à la croissance de la valeur ajoutée bruxelloise. Avec un poids de 7,3 % dans la valeur ajoutée totale, la croissance de la valeur ajoutée de cette branche a également été fort dynamique en 2017 (+3,6 %). Mis à part en 2016, ces deux branches ont été des moteurs importants de la progression de l'activité économique bruxelloise depuis 2011 (J) et 2013 (MN) respectivement.

**Pour quatre branches d'activité, l'activité économique a baissé en 2017.** La production et distribution d'électricité, gaz, vapeur... (DE), malgré un faible poids dans la valeur ajoutée totale (2,5 %), a contribué négativement à la croissance de la valeur ajoutée bruxelloise (-0,3 pp). Cela s'explique par une croissance fortement négative de la valeur ajoutée de cette branche (-13,1 %) dont la progression est extrêmement volatile. Le commerce de gros et de détail (G) a eu une contribution similaire à la croissance de la valeur ajoutée bruxelloise totale (-0,3 pp) avec une décroissance moins forte (-3,6 %) mais un poids plus important dans la valeur ajoutée bruxelloise totale (8,7 %). Depuis 2012 (à l'exception de 2015), le commerce tire la croissance bruxelloise à la baisse. Les deux autres secteurs qui ont contribué négativement à la progression de l'activité bruxelloise en 2017 sont les activités financières et d'assurance (K) ainsi que l'agriculture, la sylviculture, la pêche et l'industrie extractive (AB).

**Le différentiel de croissance avec le pays s'explique uniquement par un effet d'efficacité négatif :**

En 2017, la valeur ajoutée de 10 branches sur 15 a progressé moins rapidement en Région bruxelloise qu'en Belgique. Dans trois branches d'activité, l'effet d'efficacité a été particulièrement négatif :

- > au sein du commerce de gros et de détail (G), la valeur ajoutée s'est fortement détériorée en Région bruxelloise alors qu'elle a très légèrement progressé dans le Royaume ;
- > pour les activités financières et d'assurances (K), la valeur ajoutée a légèrement régressé en Région bruxelloise alors qu'elle a progressé dans le Royaume ;
- > finalement, au sein des activités d'information et de communication (J), la valeur ajoutée a fortement progressé en Région bruxelloise mais plus encore au niveau du Royaume.

En ce qui concerne les effets de structure, les effets de structure positifs (ex. J et K) et négatifs (ex. C) se compensent de telle sorte que l'effet de structure total est neutre.

L'évolution de l'activité économique bruxelloise après 2017 ne peut donc pas être analysée au moyen des données de comptabilité régionale. Les sections B et C de ce chapitre nous permettent d'estimer l'évolution de l'activité économique bruxelloise en 2018, lors des deux à trois premiers trimestres de 2019 et de prévoir son évolution dans les mois à venir.

## B. L'analyse de la conjoncture récente

Afin d'évaluer l'évolution récente de l'activité économique bruxelloise, cette section va exploiter les résultats de trois indicateurs conjoncturels : l'indicateur de retournement (**voir encadré méthodologique 1**) et les indicateurs synthétiques reflétant la confiance des entreprises et des consommateurs.

<sup>9</sup> Voir annexe 1



## ENCADRÉ MÉTHODOLOGIQUE 1 : L'indicateur de retournement

### Quel est le but de l'indicateur de retournement ?

L'indicateur de retournement calculé par l'IBSA a pour objectif de déceler le plus tôt possible les retournements conjoncturels en Région bruxelloise, pour pallier le retard des statistiques régionales officielles (PIB, valeur ajoutée...).

### Qu'est-ce qu'un retournement conjoncturel ?

Un retournement conjoncturel est un retournement dans le cycle de l'activité économique. Un retournement favorable se produit lorsqu'on passe d'un régime négatif (taux de croissance du PIB < sa moyenne de long terme) à un régime positif (taux de croissance du PIB > sa moyenne de long terme). Un retournement défavorable, à l'inverse, se produit lorsqu'on passe d'un régime positif à un régime négatif.

### Comment est construit l'indicateur de retournement ?

L'indicateur de retournement est une variable qualitative non directement observée. Il synthétise l'information contenue dans les enquêtes de confiance menées mensuellement par la BNB auprès des entreprises bruxelloises. Il est construit sur base des soldes de réponses positives et négatives à 27 questions posées à des entreprises actives dans les secteurs de l'industrie manufacturière, de la construction, du commerce et des services aux entreprises. L'analyse de ces soldes d'enquête est précieuse du fait de leur forte corrélation à l'évolution du PIB, de leur caractère définitif (peu de révisions) mais aussi de leur disponibilité quasi immédiate. En effet, alors que les dernières données du PIB régional sont disponibles avec 2 ans de retard, les soldes d'enquêtes sont disponibles dès la fin du mois correspondant.

### Comment interpréter l'indicateur de retournement ?

L'indicateur de retournement détermine à chaque instant le régime dans lequel l'activité économique a la plus grande probabilité de se trouver :

- > les zones vertes signalent une plus grande probabilité de se trouver en régime positif ;
- > les zones rouges signalent une plus grande probabilité de se trouver en régime négatif ;
- > par extension, la présence probable d'un point de retournement est déduite par un changement de régime ;
- > les zones vides, quant à elles, caractérisent un régime neutre, sans direction claire dans l'évolution conjoncturelle de l'activité économique.

## Une croissance économique bruxelloise toujours relativement dynamique en 2018...

L'**indicateur de retournement** développé par l'IBSA retranscrit bien la dynamique économique de 2017, avec une longue période en régime positif entre juin 2016 et décembre 2017 (**graphique 10**). Au vu de l'indicateur, après un début d'année 2018 difficile, qui pourrait avoir été caractérisé par un ralentissement économique (avec un régime neutre ou négatif), il est probable que l'activité économique ait progressé plus rapidement que sa moyenne de long terme en 2018.

L'**évolution de la confiance des entreprises bruxelloises** (**graphique 11**) semble confirmer un court fléchissement au début de l'année 2018. De plus, elle montre également un creux en août 2018, avant de repartir fortement à la hausse. Ce regain de confiance, étonnant au vu de l'incertitude internationale ambiante et de l'évolution de la courbe de confiance belge, a essentiellement été porté par les entreprises bruxelloises actives dans l'industrie manufacturière<sup>10</sup> (**voir section C du 2.1**), attestant de stocks plus faibles, de commandes plus élevées et prévoyant une demande et un emploi en expansion. Bien que plus volatile, la confiance des entreprises bruxelloises aura été, en moyenne, meilleure en 2018 qu'en 2017.

Entre fin 2016 et début 2018, **les consommateurs bruxellois**, tout comme belges, ont été de plus en plus confiants quant aux perspectives futures (**graphique 12**). Contrairement aux entreprises bruxelloises, la confiance des consommateurs bruxellois a toutefois suivi la courbe belge en s'altérant dès mai 2018. Les consommateurs bruxellois, comme belges, se sont montrés plus pessimistes quant à la situation économique belge et leur situation financière personnelle et, dans une moindre mesure, le chômage belge et leur épargne personnelle. Ce pessimisme accru est lié aux instabilités politiques au niveau fédéral mais aussi à l'incertitude internationale croissante. Globalement, en 2018, la confiance des consommateurs est toutefois restée, en moyenne, bien plus haute que sa moyenne de long terme.

Au vu de ces trois indicateurs, malgré un léger fléchissement en début d'année, la croissance de l'activité économique bruxelloise aurait été presque aussi dynamique en 2018 qu'en 2017.

## ... et en première partie de 2019

Selon l'**indicateur de retournement**, l'activité économique bruxelloise aurait continué à progresser plus rapidement que sa moyenne de long terme jusqu'en août 2019 (**graphique 10**).

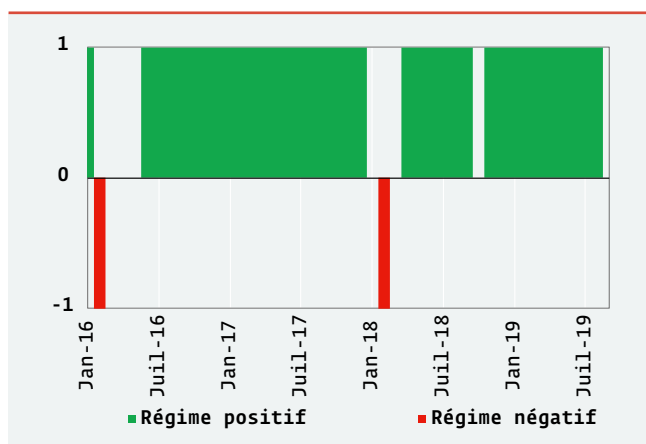
On observe également que le regain de **confiance des entreprises bruxelloises** (**graphique 11**) s'est poursuivi au début de l'année 2019, jusqu'à atteindre un sommet en avril 2019 (au plus haut depuis mi-2011). Malgré une perte de confiance dès la mai 2019, les entreprises sont restées relativement optimistes jusqu'à la mi-2019.

<sup>10</sup> Les soldes de réponses des entreprises actives dans l'industrie manufacturière, avec leur poids 65 % dans l'indicateur synthétique de confiance des entreprises, influencent fortement l'évolution de celui-ci. Bien que ce poids soit démesuré par rapport à la structure sectorielle de l'activité économique bruxelloise, la forte corrélation entre la progression de l'activité industrielle et la progression du PIB justifie ce poids important.

La confiance des consommateurs bruxellois, comme belges, s'est stabilisée à un niveau fort bas en première partie de 2019 (graphique 12). Cette longue période de confiance minée pourrait avoir freiné l'évolution de la consommation des ménages bruxellois.

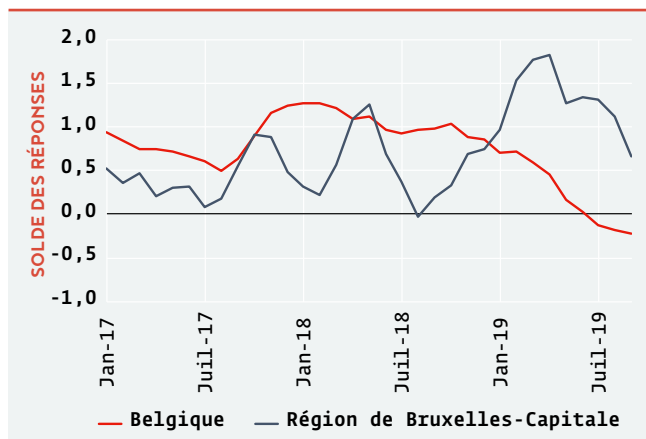
Au vu de ces trois indicateurs, l'activité économique bruxelloise aurait toujours progressé à un rythme soutenu lors du premier semestre de 2019. Toutefois, le pessimisme accru des consommateurs et entrepreneurs bruxellois pourrait annoncer des perspectives plus sombres.

GRAPHIQUE 10 : Indicateur de retournement conjoncturel



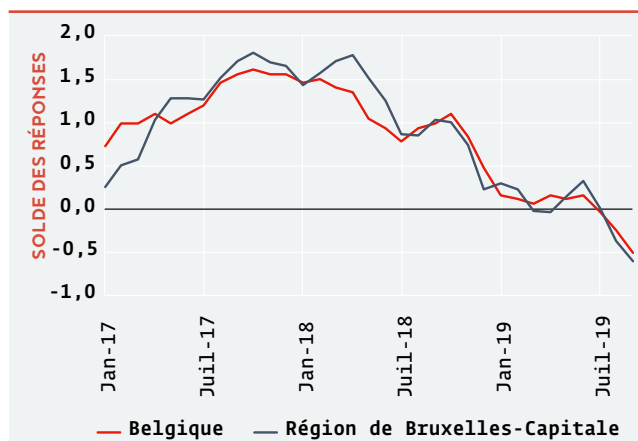
Source : IBSA

GRAPHIQUE 11 : Confiance des entreprises, résultats d'enquête



Source : BNB, calculs IBSA  
 Note : solde des réponses corrigé des variations saisonnières, centré-réduit, moyenne mobile sur 3 mois

GRAPHIQUE 12 : Confiance des consommateurs, résultats d'enquête



Source : BNB, calculs IBSA  
 Note : solde des réponses corrigé des variations saisonnières, centré-réduit, moyenne mobile sur 3 mois

## Un léger ralentissement à prévoir dès la fin de 2019 ?

Les premiers effets du ralentissement de l'activité économique belge et mondiale pourraient se faire ressentir à partir de l'automne : en septembre 2019, l'évolution conjoncturelle de l'activité économique bruxelloise semble moins claire, l'indicateur de retournement étant repassé en régime neutre (graphique 10).

À partir de mai 2019, les entreprises bruxelloises sont d'ailleurs devenues plus pessimistes quant aux perspectives futures (graphique 11). Ce pessimisme accru s'est vu tant dans l'industrie manufacturière, que dans le commerce et la construction mais pas dans les services aux entreprises, généralement touchés plus tard par un ralentissement conjoncturel.

De plus, la confiance des consommateurs bruxellois comme belges est passée sous sa moyenne de long terme (0) en août 2019 (graphique 12). Les perspectives de toutes les composantes sauf le chômage sont plus pessimistes que leur moyenne de long terme. Le manque de confiance des consommateurs bruxellois pourrait freiner leur consommation dans les prochains mois. En effet, les ménages profiteraient de l'accroissement attendu du pouvoir d'achat (voir 1.2) pour renflouer leur épargne et non pas seulement pour augmenter leur consommation.

Au vu de ces trois indicateurs, un ralentissement de l'activité économique bruxelloise pourrait se produire dès la fin de l'année 2019. Les perspectives de croissance devraient toutefois rester plus stables (même si toujours plus faibles) en Région de Bruxelles-Capitale qu'en Belgique. En effet, malgré l'épisode incertain de cette fin de troisième trimestre, on s'attend à un impact plus modéré de l'incertitude internationale actuelle (voir 1.1) sur la Région de Bruxelles-Capitale que sur les deux autres régions car :

- > la Région est fortement tournée vers le commerce inter-régional<sup>11</sup> et est donc moins affectée par les risques directs de douane ;
- > la Région est fortement spécialisée dans les services (poids de 92 % dans la valeur ajoutée contre 77 % au niveau belge en 2017). Pour le moment, l'industrie mondiale est affaiblie mais les services sont relativement préservés. Toutefois, les services montrent les premiers signes d'affaiblissement aux États-Unis comme en zone euro. Si le ralentissement de l'activité dans l'industrie se prolonge à long terme, cela plombera l'activité du secteur des services au niveau mondial et affectera l'activité de la Région plus fortement.

## C. L'analyse par branche d'activité

Alors que la section précédente a analysé l'évolution conjoncturelle globale de la Région, cette section va se pencher sur l'évolution conjoncturelle au sein même des différents secteurs : l'industrie manufacturière, la construction, les services à la production, les services financiers et les services à la personne.

Les différents outils de l'analyse conjoncturelle (voir encadrés méthodologiques 2 et 3) utilisés dans ce Baromètre montrent que, de manière générale, l'activité économique bruxelloise se porte encore relativement bien malgré des facteurs endogènes et exogènes plutôt défavorables pour le futur, tels qu'un ralentissement de la demande et une conjoncture internationale morose. Les secteurs de **l'industrie manufacturière et des services à la production** ont enregistré une progression de leurs chiffres d'affaires pour la première partie de l'année 2019. Ces évolutions positives sont cependant menacées par un climat économique international incertain, qui met déjà certains sous-secteurs industriels bruxellois à l'épreuve. Si la morosité qui règne actuellement sur la conjoncture internationale se maintient, il est probable que le secteur des services à la production soit à son tour affecté. La baisse presque généralisée des investissements réalisés par les entreprises de ces secteurs vient assombrir leurs perspectives d'activités à venir, et ce, malgré la politique monétaire accommodante de la Banque centrale européenne et des taux d'intérêts négatifs sur les prêts interbancaires et les obligations d'État, supposés relancer l'investissement. Le secteur de la **construction**, quant à lui, montre des difficultés à sortir d'un régime de conjoncture négatif malgré une croissance positive du chiffre d'affaires sur les deux premiers trimestres de l'année. Enfin, un mouvement de reprise se dessine pour le **secteur des services à la personne**, qui se trouve en régime de conjoncture négatif depuis plusieurs trimestres. Cette évolution est renforcée par des investissements à la hausse, et ce, en dépit d'une demande qui montre des signes d'essoufflement.

### ENCADRÉ MÉTHODOLOGIQUE 2 : L'analyse conjoncturelle

L'analyse conjoncturelle pour la Région bruxelloise, à quoi ça sert ? L'analyse conjoncturelle réalisée par l'IBSA vise à **déterminer dans quelle phase du cycle économique se trouve la Région bruxelloise pour la période la plus récente possible**. Pour pallier le retard parfois important des statistiques régionales officielles (PIB, valeur ajoutée, emploi...) et leur fréquence annuelle, l'analyse conjoncturelle bruxelloise s'appuie sur des statistiques et indicateurs économiques disponibles plus rapidement et sur base infra-annuelle. Elle permet ainsi d'analyser l'évolution récente du cycle économique qui représente les fluctuations d'une variable économique pour l'ensemble de l'économie bruxelloise ou pour un secteur donné. De plus, elle permet de déterminer le régime conjoncturel d'une variable économique : positif ou négatif.

### ENCADRÉ MÉTHODOLOGIQUE 3 : L'interprétation des graphiques sur l'analyse conjoncturelle

Comment interpréter les graphiques analysant l'évolution conjoncturelle d'un indicateur ? Une série temporelle liée à une variable économique peut être décomposée en quatre composantes telles que :

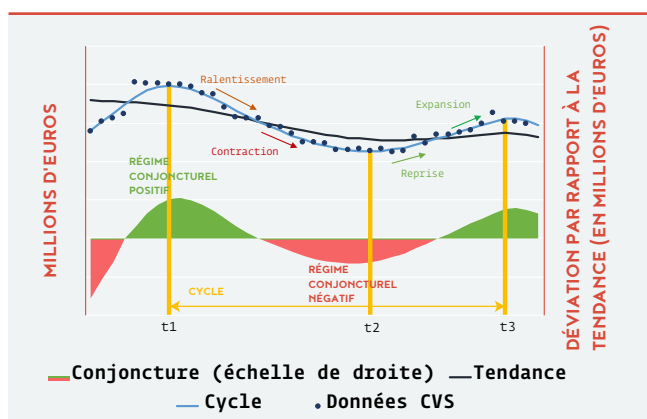
Série temporelle(t) = f (tendance(t), cycle(t), composante saisonnière(t), composante irrégulière(t))

Dans le cadre de l'analyse conjoncturelle, on souhaite neutraliser la composante saisonnière pour pouvoir se concentrer sur l'analyse des **données corrigées des variations saisonnières (CVS)**. Sur base de ces données CVS, des méthodes statistiques permettent ensuite d'extraire le cycle et la tendance qui caractérisent l'évolution de la variable analysée selon des angles différents.

- > Le **cycle** (courbe en bleu) rend compte des variations de court-terme de la série ; un cycle complet correspond à la période entre deux creux (ou deux pics) consécutifs de la courbe sinusoïdale ; il se compose de quatre phases : le ralentissement, la contraction, la reprise et l'expansion (flèches rouges et vertes).
- > La **tendance** (courbe en noir) indique la direction et le comportement de fond de la série, sans prendre en compte les fluctuations de court terme.
- > Finalement, la **conjoncture** est représentée par une aire calculée comme étant la différence entre la tendance et le cycle. Dans le cas d'un indicateur tel que le chiffre d'affaires, un cycle au-dessus de la tendance traduit un **régime conjoncturel positif** (aire en vert) et un cycle en-dessous de la tendance reflète un **régime conjoncturel négatif** (aire en rouge). À l'inverse, dans le cas d'un indicateur tel que le chômage, un cycle au-dessus de la tendance de long-terme traduit un **régime conjoncturel négatif** (rouge) et un cycle en-dessous de cette dernière reflète un **régime conjoncturel positif** (vert).

<sup>11</sup> Voir références : IBSA, MICHIELS P.-F. (2018)

**GRAPHIQUE 13 : L'interprétation des graphiques sur l'évolution conjoncturelle d'un indicateur**

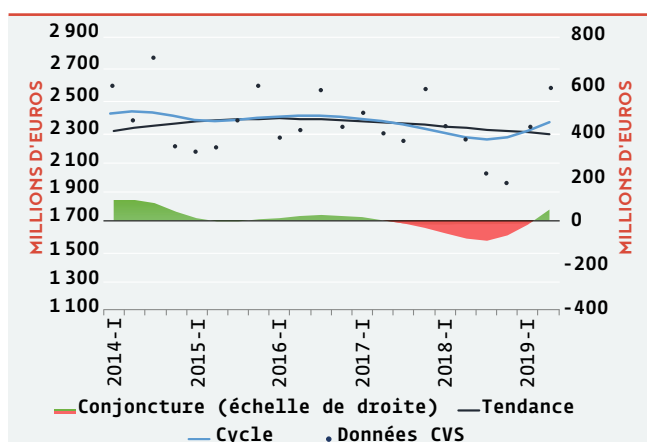


Source : IBSA

## Une reprise de la croissance du chiffre d'affaires de l'industrie manufacturière assombrie par l'incertitude

À partir du troisième trimestre de 2017, le **secteur de l'industrie manufacturière** (3 % de la valeur ajoutée totale bruxelloise en 2016<sup>12</sup>) a connu un régime conjoncturel négatif, qui s'est poursuivi jusqu'au premier trimestre de 2019 (graphique 14). Depuis, le secteur est passé en régime de conjoncture positif, porté par un chiffre d'affaires qui a progressé<sup>13</sup> de 5,5 % lors des deux premiers trimestres de 2019, en comparaison avec la période correspondante de 2018. Ces résultats doivent cependant être nuancés par un contexte général plutôt défavorable, avec une tendance de long terme qui affiche une pente légèrement négative depuis plusieurs années. De manière générale, les perspectives conjoncturelles futures du secteur sont largement tributaires du fléchissement du commerce international et des conséquences potentielles du Brexit.

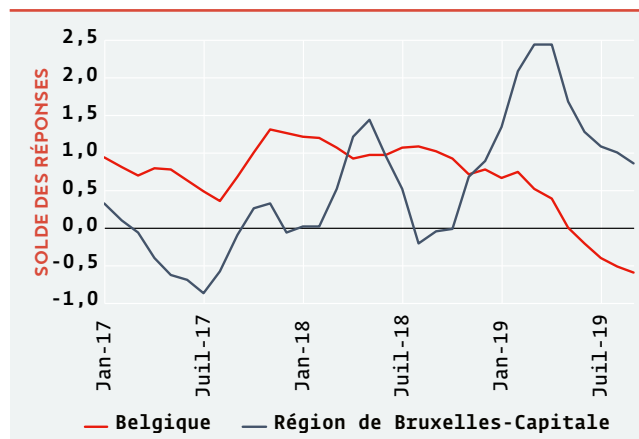
**GRAPHIQUE 14 : Évolution conjoncturelle du chiffre d'affaires dans l'industrie manufacturière (hors cokéfaction et raffinage)**



Source : Statbel, calculs IBSA

Cette incertitude s'observe d'ailleurs dans le niveau de confiance des entreprises de l'industrie manufacturière, qui, après avoir connu un pic en mars et avril 2019, diminue significativement les mois suivants (graphique 15). La sortie vers un régime conjoncturel positif pourrait donc n'être que temporaire, dans le cas où le ralentissement annoncé par les prévisions viendrait à se confirmer.

**GRAPHIQUE 15 : Confiance des entreprises actives dans l'industrie manufacturière, résultats d'enquête**



Source : BNB, calculs IBSA

Note : solde des réponses corrigé des variations saisonnières, centré-réduit, moyenne mobile sur 3 mois

De manière générale, le fléchissement de la conjoncture internationale et l'incertitude liée aux conséquences potentielles du Brexit semblent peser sur certains sous-secteurs de cette branche. Les plus importants ont enregistré une progression de leur chiffre d'affaires pour les deux premiers trimestres de l'année, mais celle-ci pourrait ne pas se maintenir, ou à un rythme plus modeste.

Le **secteur de l'automobile** a vu son chiffre d'affaires progresser de 17 % en glissement annuel<sup>14</sup> au deuxième trimestre de 2019. Cela indique une reprise du secteur après une année 2018 marquée par une baisse du chiffre d'affaires. Cependant, de nombreuses contraintes pèsent encore sur les activités des entreprises du secteur.

- > Celles-ci ont dû faire face à un remaniement de leur production afin de répondre aux nouvelles normes européennes en matière d'émissions polluantes. Ces nouveaux standards ont conduit à une rupture technologique due à l'abandon progressif des véhicules diesel. La production a été réduite dans un premier temps et des restructurations sont prévues dans un second temps pour répondre à la nouvelle réglementation européenne ;
- > Le repli de la demande sur le marché automobile, tant étranger que belge, fait également planer un climat d'incertitude sur les perspectives de production du secteur ;

<sup>12</sup> Les parts de la valeur ajoutée sont calculées sur base des données de 2016 afin d'être en adéquation avec l'analyse shift-share (tableau A.1). De plus, les données détaillées de la valeur ajoutée au niveau sous-sectoriel (ex. commerce de gros (46)) ne sont disponibles que jusqu'en 2016.

<sup>13</sup> Les évolutions du chiffres d'affaires commentées dans cette section concernent les données corrigées des variations saisonnières (CVS).

<sup>14</sup> Voir glossaire

- > L'essoufflement de l'activité économique chinoise, ainsi que les tensions commerciales entre la Chine et les États-Unis (voir chapitre 1.1) restent des sources de pression pour les structures productives de l'automobile ;
- > L'essoufflement de la demande sur les marchés émergents dans leur ensemble doit également être pris en compte.

Un maintien de ces conditions plutôt défavorables pourrait affecter les résultats du secteur de manière négative dans les mois à venir.

L'**industrie alimentaire** a, pour sa part, vu son chiffre d'affaires progresser de 45,7 % en glissement annuel sur le deuxième trimestre de 2019. Le chiffre d'affaires de l'**industrie chimique** a également connu un mouvement à la hausse, après une année 2018 défavorable. L'**industrie pharmaceutique**, par contre, affiche un chiffre d'affaires qui a reculé de 11,5 % sur le deuxième trimestre par rapport au même trimestre en 2018. Ce mouvement à la baisse a commencé au début de l'année.

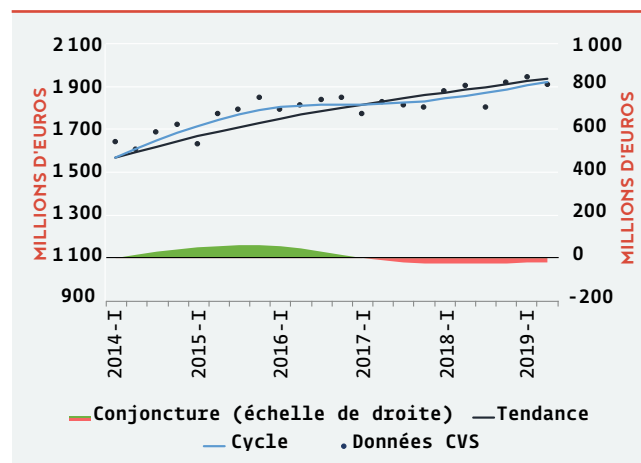
L'issue incertaine du Brexit est une source majeure d'incertitude pour chacun des sous-secteurs de l'industrie belge : ils sont largement tournés vers l'exportation et le Royaume-Uni est l'un de leurs principaux partenaires commerciaux. Le secteur de l'automobile, dont une part significative de la production provient d'usines britanniques montre déjà des signes tangibles d'inquiétude quant à l'issue du Brexit. Un No-deal forcerait les entreprises du secteur à délocaliser leurs usines dont la rentabilité serait menacée par l'introduction de droits de douane supplémentaires. Dans la perspective d'un tel scénario, les investissements liés à la construction automobile ont déjà diminué au cours du premier semestre de 2019 au Royaume Uni. Les exportations vers le marché britannique risquent également d'être affectées de manière négative, ce qui, à terme, pourrait avoir un impact sur les ventes et le chiffre d'affaires. Dans le cas de l'industrie alimentaire, au système productif complexe générant peu de stocks et dépendant de produits périssables, les reports successifs du Brexit et la possibilité d'une sortie sans accord est une source constante d'incertitude<sup>15</sup>. Les exportations vers le Royaume-Uni ont augmenté au cours de l'année 2018, afin d'amortir le choc d'un potentiel No-deal. Au niveau de l'industrie pharmaceutique, les perspectives du Brexit affectent déjà l'activité des entreprises. En effet, la perspective d'un système spécifique au Royaume-Uni pour l'homologation des médicaments et des composés nécessaires à leur fabrication oblige le secteur à ajuster ses systèmes productifs<sup>16</sup>. Malgré cela, un Brexit, même avec accord, est susceptible d'imposer des contraintes supplémentaires aux entreprises pharmaceutiques.

Pour résumer, la reprise entamée par la croissance du chiffre d'affaires de l'industrie manufacturière au troisième trimestre de 2018 et la sortie du régime conjoncturel négatif annoncé par les dernières données disponibles pour 2019 semblent menacées par un climat généralisé d'incertitude provenant des marchés extérieurs. Cette incertitude transparaît dans la baisse globale de confiance des entreprises concernant les perspectives d'activité futures. Le régime conjoncturel positif pourrait ne pas se maintenir ou persister, mais avec une croissance du chiffre d'affaires plus faible qu'aux périodes précédentes.

## Avec une croissance timide du chiffre d'affaires, le secteur de la construction s'enlise dans un régime conjoncturel négatif

Le secteur de la construction (3 % de la valeur ajoutée totale bruxelloise en 2016) fait face à un régime conjoncturel négatif depuis le deuxième trimestre de 2017, qui se maintient encore au deuxième trimestre de 2019 (graphique 16). Malgré une augmentation de 1,8 % en glissement annuel pour les deux premiers trimestres de 2019, l'évolution du chiffre d'affaires peine à passer au-dessus de sa tendance de long terme. Cette dernière est néanmoins dynamique : le taux de croissance annuel moyen est de l'ordre de 3 % sur les cinq dernières années.

**GRAPHIQUE 16 : Évolution conjoncturelle du chiffre d'affaires dans la construction**



Source : Statbel, calculs IBSA

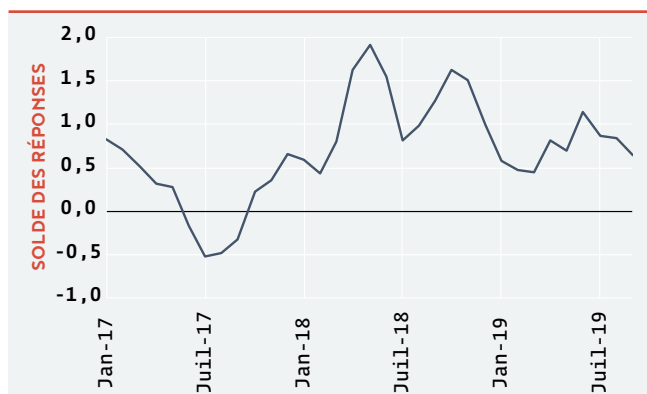
Concernant les perspectives d'activités, l'évolution des carnets d'ordres du secteur au niveau national montre qu'après une forte augmentation entre juillet 2017 et mai 2018, la situation s'est ensuite globalement dégradée (graphique 17).

<sup>15</sup> Voir références : SPF ÉCONOMIE (mars 2019)

<sup>16</sup> Voir références : SPF ÉCONOMIE (octobre 2018)



**GRAPHIQUE 17 : Évolution des carnets d'ordres dans la construction en Belgique, résultats d'enquête**



Source : BNB, calculs IBSA  
 Note : solde des réponses corrigé des variations saisonnières, centré-réduit, moyenne mobile sur 3 mois

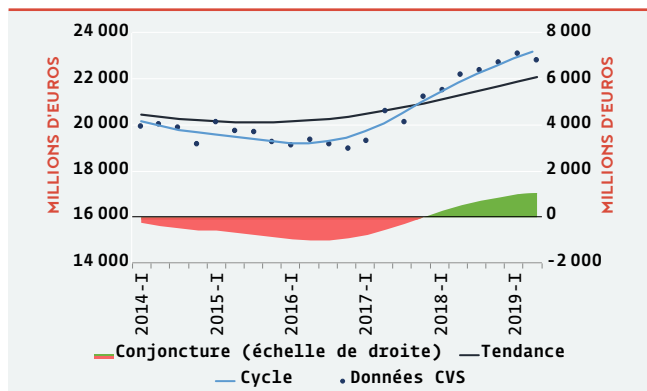
Si ce mouvement à la baisse se maintient, le redémarrage qui permettrait une transition vers un régime de conjoncture positif pourrait être limité. Le nombre de permis de bâtir octroyés en Région bruxelloise pour la construction et la rénovation de bâtiments résidentiels a d'ailleurs reculé durant les 5 premiers mois de 2019, selon les chiffres de STATBEL. D'un point de vue du marché du travail, les difficultés du secteur de la construction à recruter de la main-d'œuvre qualifiée sont également à prendre en compte comme frein potentiel à la croissance de son activité.

## Un secteur des services à la production encore préservé du climat d'incertitude qui plane sur l'industrie

Le secteur des services à la production (33 % de la valeur ajoutée bruxelloise en 2016) comprend le transport et l'entreposage (H), l'information et la communication (J), le commerce de gros (G ; 46), ainsi que les activités spécialisées, scientifiques et techniques et les activités de services administratifs et de soutien (MN).

Le secteur est en régime conjoncturel positif depuis le quatrième trimestre de 2017 (graphique 18), et la phase d'expansion se maintient, avec une augmentation du chiffre d'affaires de 4,8 % en glissement annuel pour les deux premiers trimestres de 2019.

**GRAPHIQUE 18 : Évolution conjoncturelle du chiffre d'affaires dans les services à la production**

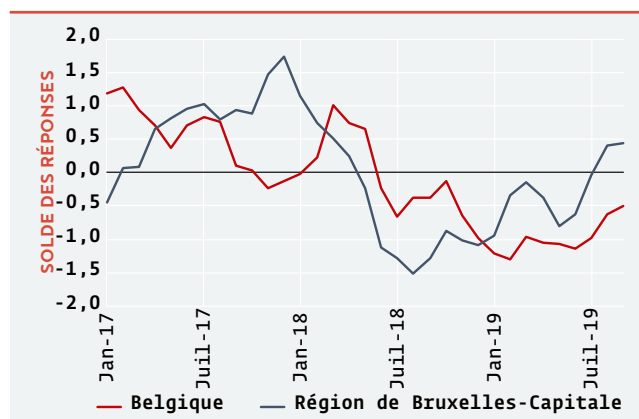


Source : Statbel, calculs IBSA

On note en outre que ce régime conjoncturel positif s'inscrit de façon plus globale dans un contexte favorable, avec une tendance de long terme qui affiche une pente positive. En effet, le taux de croissance annuel moyen de long terme est de 1,1 % sur les cinq dernières années. Cette tendance à la hausse marque une divergence très claire par rapport à l'orientation négative de la tendance observée ces dernières années dans l'industrie manufacturière.

Cette évolution favorable pourrait se prolonger encore un, voire plusieurs trimestres, au vu des prévisions en termes d'activité (graphique 19). Les entreprises du secteur paraissent en effet plus confiantes qu'au début de l'année quant à leur activité future. Cette hypothèse d'un régime positif qui se prolonge doit cependant être nuancée en raison du contexte économique mondial actuel qui pèse déjà sur l'activité dans l'industrie bruxelloise. À terme, le recul de la production dans certaines branches industrielles pourrait avoir un impact sur les performances du secteur des services à la production qui en dépendent en partie.

**GRAPHIQUE 19 : Perspectives d'activité dans les services aux entreprises, résultats d'enquête**



Source : BNB, calculs IBSA  
 Note : solde des réponses corrigé des variations saisonnières, centré-réduit, moyenne mobile sur 3 mois

À l'exception des activités liées au transport et à l'entreposage, les différents sous-secteurs des services à la production ont connu une évolution conjoncturelle assez homogène, marquée par un régime conjoncturel positif et une croissance positive de leur chiffre d'affaires au cours des derniers trimestres.

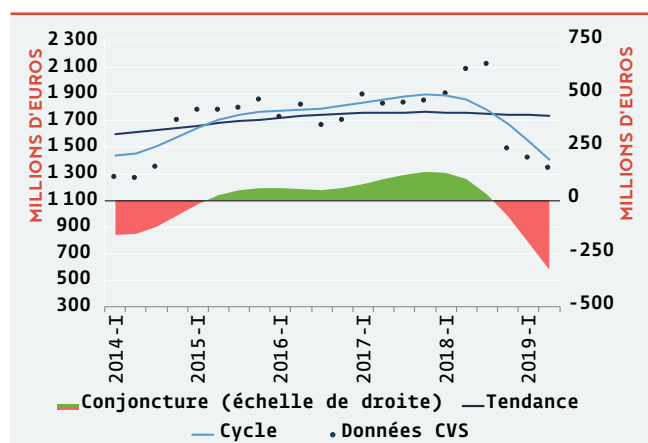
Le sous-secteur le plus important en termes de valeur ajoutée est celui des **activités spécialisées, scientifiques et techniques et les activités de services administratifs et de soutien** (15 % de la valeur ajoutée totale en 2016). Ce secteur connaît un régime conjoncturel positif depuis le début de l'année 2018, avec un chiffre d'affaires croissant depuis plusieurs trimestres. Cette croissance a cependant été moins importante pendant les deux premiers trimestres de 2019, ce qui laisse à penser que la phase d'expansion observée actuellement au niveau du chiffre d'affaires pourrait se terminer, marquant le début d'une phase de ralentissement. Globalement, les entreprises de cette branche évoluent dans un contexte général particulièrement favorable, avec un taux de croissance annuel moyen de long terme de l'ordre de 5,0 % depuis 2014.

Le secteur de l'**information et de la communication** est également un secteur important en termes de valeur ajoutée (7 % de la valeur ajoutée bruxelloise en 2016). Les entreprises de cette branche font face à un régime de conjoncture positif depuis le quatrième trimestre de 2018, avec une progression du chiffre d'affaires de 5,6 % en glissement annuel durant les deux premiers trimestres de 2019. Cependant, cette augmentation doit être mise en perspective avec une tendance de long terme très peu dynamique. Le taux de croissance annuel moyen de la tendance depuis 2014 est, en effet, presque nul.

L'activité du secteur du **commerce de gros** (6 % de la valeur ajoutée bruxelloise en 2016) est également en régime conjoncturel positif depuis le premier trimestre de 2018, avec une progression du chiffre d'affaires de l'ordre de 9 % en glissement annuel sur les deux premiers trimestres de 2019. La tendance montre toutefois une évolution négative depuis quelques années (avec un taux de croissance annuel moyen de long terme de -1,0 %), traduisant un contexte global plutôt défavorable pour les activités du secteur.

Le secteur du **transport et de l'entreposage** (5 % de la valeur ajoutée totale bruxelloise en 2016) est, au contraire des autres secteurs des services à la production, en régime conjoncturel négatif depuis le quatrième trimestre de 2018 (**graphique 20**). Les entreprises de cette branche ont vu leur chiffre d'affaires diminuer de 30,8 % durant les deux premiers trimestres de 2019, en comparaison avec la période correspondante de 2018. Malgré une évolution globalement positive depuis 2014, la tendance sous-jacente de long terme présente une pente négative depuis plusieurs trimestres. Le passage en régime conjoncturel négatif s'accompagne d'une dégradation du contexte général dans lequel les activités du secteur ont lieu.

**GRAPHIQUE 20 : Évolution conjoncturelle du chiffre d'affaires dans les transports et l'entreposage**



Source : Statbel, calculs IBSA

Concernant le **transport** logistique, les entreprises font face à des contraintes susceptibles d'affecter leurs activités : la taxe kilométrique sur les poids lourds entrée en vigueur en 2016, ainsi que les nouveaux standards européens en matière d'émissions de CO<sub>2</sub> qui ajoutent une pression supplémentaire à un secteur toujours largement dépendant du diesel<sup>17</sup>. Pour les activités d'**entreposage**, c'est le manque de terrains et de bâtiments disponibles qui constitue une contrainte importante, étant données la taille limitée du territoire bruxellois et la forte concurrence qui s'exerce entre les différentes fonctions (logements, activités économiques, espaces publics...). Les liens directs existants entre les activités de ce secteur et celles de l'industrie manufacturière laissent à penser que le transport et l'entreposage pourrait être le premier sous-secteur de la branche des services à la production à subir les effets du ralentissement attendu dans la sphère industrielle, ce qui ajoute une pression supplémentaire à une situation conjoncturelle déjà défavorable.

En résumé, le secteur de services à la production est en régime de conjoncture positif au deuxième trimestre de 2019, avec des perspectives d'activités relativement optimistes laissant présager que ce climat conjoncturel favorable pourrait se maintenir encore quelques trimestres. Cet optimisme laisse à penser que le climat d'incertitude internationale qui menace les activités de l'industrie, n'a pas encore touché les secteurs de cette branche à Bruxelles. Seul le secteur du transport et de l'entreposage, dont la situation tant conjoncturelle que structurelle se montre défavorable, pourrait, dans un premier temps, montrer une fragilité accrue face au ralentissement prévu dans la sphère industrielle.

## Des services financiers dominés par des taux d'intérêt négatifs

En ce qui concerne les services financiers, la Région bruxelloise présente des caractéristiques qui la différencient du reste du territoire national :

- la concentration de ce type d'activités y est plus forte : le poids du secteur est de 17 % en termes de valeur ajoutée dans la structure productive régionale, contre 6 % au niveau national en 2016 ;
- la présence plus marquée d'activités de banques de gros et d'investissement contraste avec les activités commerciales et de détail davantage observées dans les autres régions.

Cette branche doit être appréhendée de manière différente dans notre analyse de la conjoncture. En effet, les entreprises actives dans ce secteur ne sont pas soumises à la TVA. Les données de chiffres d'affaires ne sont donc pas disponibles de manière aussi complète que pour les autres secteurs. Elles ne font pas non plus l'objet d'enquêtes de conjoncture de la BNB. Des indicateurs alternatifs sont donc utilisés pour estimer la marge d'intermédiation bancaire (voir glossaire) qui constitue l'un des principaux déterminants de la valeur ajoutée du secteur.

<sup>17</sup> Voir références : FEBETRA (2019)

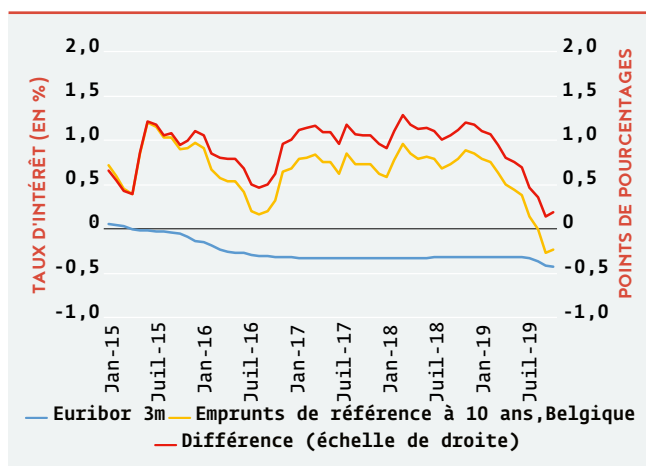
Cette **marge d'intermédiation bancaire**<sup>18</sup> est calculée comme la différence entre :

- > le taux d'emprunt de référence à dix ans, qui sert de référence au taux d'intérêt sur les prêts à moyen ou long terme ;
- > l'Euribor<sup>19</sup> à 3 mois, correspondant au taux d'intérêt à court terme auquel les banques se prêtent des liquidités entre elles.

Cette marge d'intermédiation dépend également du volume des encours de crédit<sup>20</sup>.

Les marges d'intermédiation n'ont cessé de diminuer depuis octobre 2018, résultat d'un Euribor à 3 mois négatif et plus ou moins stable depuis le troisième trimestre de 2016 et d'un taux d'intérêt à 10 ans en constante diminution depuis fin 2018 (graphique 21). Ce dernier a même atteint des valeurs négatives au cours du mois d'août 2019. L'Euribor a, quant à lui, connu une nouvelle diminution à partir de juin 2019.

**GRAPHIQUE 21 : Taux d'intérêt de référence pour la marge d'intermédiation bancaire**

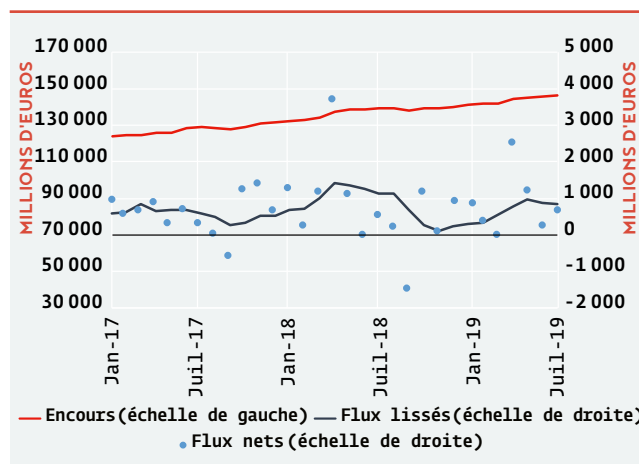


Sources : BNB, Eurostat, calculs IBSA

Ce contexte de taux d'intérêt historiquement négatifs est à mettre en lien direct avec la politique monétaire très accommodante menée par la Banque centrale européenne (BCE) depuis 2014<sup>21</sup>. Il s'agissait à l'époque d'éviter un épisode prolongé de déflation et ensuite de ramener le taux d'inflation à l'objectif des 2 % fixé pour la zone euro. Outre le contrôle de l'inflation, le but de cette politique est aussi de favoriser la consommation et les investissements, de manière à relancer la croissance de l'activité économique.

L'impact de cette politique est observable sur les volumes d'encours de crédit qui sont en augmentation constante depuis 2015 pour l'ensemble de la Belgique (graphique 22).

**GRAPHIQUE 22 : Encours et flux effectifs de crédits, Belgique**



Source : BNB, calculs IBSA

Au vu de la politique monétaire toujours fortement accommodante de la BCE (voir chapitre 1.1), les taux d'intérêt devraient rester à leur niveau le plus bas pour les mois à venir. La marge d'intermédiation ne devrait pas augmenter dans les trimestres qui viennent, et les activités du secteur continueront donc à subir la pression et les distorsions dues aux taux d'intérêt négatifs. Cette situation doit néanmoins être nuancée quant aux limites de la portée de la politique monétaire accommodante : le taux d'épargne, et non pas seulement la consommation, augmente en parallèle avec le pouvoir d'achat des particuliers. Malgré des taux d'intérêt dissuasifs sur l'épargne, le consommateur, plus pessimiste, utilise une part du revenu disponible supplémentaire pour se prémunir contre l'incertitude à venir.

## Une reprise pour le secteur des services à la personne menacée par le pessimisme des consommateurs

Les services à la personne regroupent essentiellement les activités des secteurs du commerce et de la réparation automobile (G ; 45), du commerce de détail (G ; 47) ainsi que de l'hébergement et de la restauration (I). Ce secteur est en régime conjoncturel négatif depuis le deuxième trimestre de 2018 (graphique 23). Cependant, le chiffre d'affaires a augmenté de 2,0 % au cours des deux premiers trimestres de 2019 en comparaison avec 2018, ce qui laisse présager un passage à une phase de reprise dans les trimestres à venir.

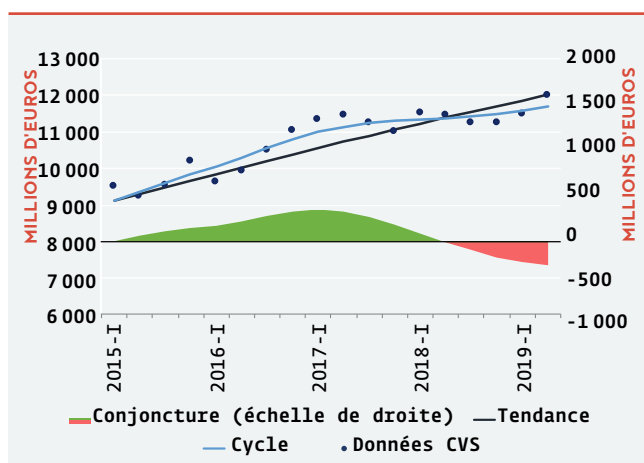
<sup>18</sup> Pour plus de détails, voir glossaire

<sup>19</sup> Voir glossaire

<sup>20</sup> Montant total des crédits émis par les institutions financières à une date donnée et dont le remboursement n'a pas encore été effectué. Il s'agit d'une variable de stock, mesurée à la fin du mois considéré.

<sup>21</sup> Voir glossaire



**GRAPHIQUE 23 : Évolution conjoncturelle du chiffre d'affaires dans les services à la personne**

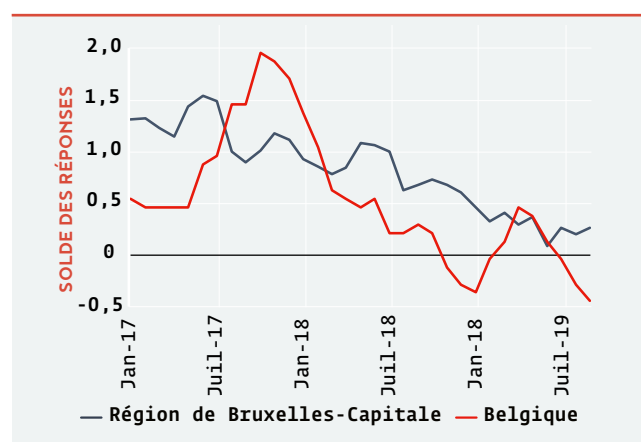
Source : Statbel, calculs IBISA

La tendance de long terme est, quant à elle, particulièrement dynamique pour le secteur. Le taux de croissance annuel moyen de long terme est de l'ordre de 5,7 % depuis 2014. Les entreprises du secteur traversent donc un régime conjoncturel négatif mais dans un contexte général particulièrement favorable. L'analyse de l'évolution du chiffre d'affaires dans chacun des sous-secteurs montre qu'après une année 2018 mitigée, une reprise se dessine pour les trimestres à venir. Cette hypothèse doit cependant être mise en perspective avec les prévisions d'achats importants des ménages (graphique 24) et la confiance générale des consommateurs (graphique 12 (chapitre 2.1)).

Le secteur du **commerce et de la réparation automobile** a enregistré une augmentation de son chiffre d'affaires de 3,2 % en glissement annuel sur les deux premiers trimestres de 2019. Cette progression indique une possible reprise après une année 2018 plus mitigée dans l'évolution du chiffre d'affaires, ponctuée par une évolution globalement à la baisse. Cette période défavorable a été marquée par un net recul des ventes de véhicules neufs et une très légère progression des ventes de véhicules d'occasion sur le marché bruxellois.

Le secteur du **commerce de détail**, par contre, a entamé l'année 2019 avec un recul de son chiffre d'affaires de l'ordre de 1,1 % en glissement annuel pour les deux premiers trimestres. Cette diminution est dans le prolongement des résultats d'une année 2018 marquée par une baisse globale du chiffre d'affaires des entreprises de la branche.

Une petite embellie pourrait être prévue avec la confirmation des estimations de l'impact positif du passage du Tour de France en RBC en juillet 2019, mais celle-ci ne devrait être que temporaire. Les prévisions à la baisse des achats importants des ménages depuis fin 2018 (graphique 24) viennent quelque peu assombrir les perspectives de croissance du chiffre d'affaires de cette branche. Malgré une légère hausse de ces prévisions sur le troisième trimestre de 2019, le pessimisme des consommateurs, conjugué à la hausse du taux d'épargne des particuliers, laisse à penser que la consommation pourrait continuer à croître, mais à un rythme moins soutenu qu'aux périodes précédentes. Cela pourrait, à terme, avoir un impact négatif sur l'évolution du chiffre d'affaires dans le commerce de détail.

**GRAPHIQUE 24 : Prévisions d'achats importants des ménages, résultats d'enquête**

Source : BNB, calculs IBISA

Note : solde des réponses corrigé des variations saisonnières, centré-réduit, moyenne mobile sur 3 mois

En ce qui concerne l'**horeca**, les deux premiers trimestres de 2019 ont été favorables : le secteur a enregistré une progression de 3,5 % de son chiffre d'affaires en glissement annuel pendant la période. Le taux de croissance annuel moyen de long terme est, quant à lui, de l'ordre de 3,0 % depuis 2014, indiquant que le secteur est particulièrement dynamique. Pour la suite de l'année, les premières estimations de l'impact du passage du Tour de France en juillet 2019 font état de retombées significatives, mais ponctuelles pour le secteur horeca bruxellois.

## Des entreprises qui freinent leurs investissements face à l'incertitude et au recul de la demande, à l'exception des services à la personne.

Outre la santé financière de l'entreprise<sup>22</sup> et le coût des facteurs de production<sup>23</sup>, la demande anticipée et le niveau des taux d'intérêt sont des déterminants importants des investissements des entreprises.

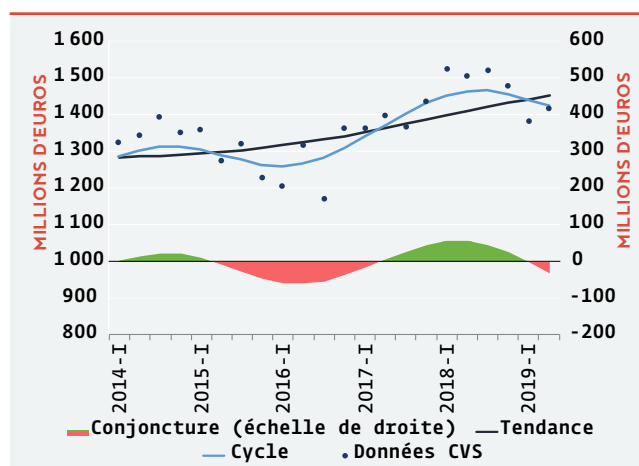
La **demande anticipée** correspond aux prévisions faites par les entreprises sur leur production future, notamment par l'appréciation de leurs carnets de commandes. Si, par exemple, le niveau de la demande anticipée est élevé, et que les entreprises sont au maximum de leurs capacités de production, les investissements auront tendance à augmenter. La demande anticipée est mesurée au travers de l'indicateur de confiance des entreprises et est un élément essentiel de la conjoncture.

Le **niveau général des taux d'intérêt** doit également être pris en compte dans les décisions d'investissement des entreprises. Un faible niveau des taux d'intérêts indique qu'il sera moins coûteux pour l'entreprise d'emprunter pour financer de nouveaux investissements. Cela indique aussi que le rendement d'un placement alternatif à l'investissement sur les marchés financiers sera moindre. Une politique monétaire accommodante de la BCE a donc pour but, au travers de la baisse de ses taux d'intérêt directeurs, d'inciter les entreprises à investir leurs liquidités au lieu de les placer.

Les investissements permettent donc d'évaluer les perspectives de production future, en fonction d'éléments à la fois endogènes (santé financière, capacités de production) et exogènes (coûts du travail et du capital, demande anticipée, taux d'intérêt) aux entreprises. De ce fait, ils sont un indicateur des possibles mouvements à venir de la conjoncture.

Depuis le début de l'année, le montant investi par les entreprises, tous secteurs confondus est en régime conjoncturel négatif (**graphique 25**). Le taux de croissance des investissements en glissement annuel était positif jusque fin 2018 mais le mouvement s'est inversé au début de cette année : les investissements ont reculé de 7,8 % au cours des deux premiers trimestres de 2019, en comparaison avec les résultats de 2018.

**GRAPHIQUE 25 : Évolution conjoncturelle des investissements des entreprises**



Source : Statbel, calculs IBSA

Dans une perspective de long terme, les investissements restent assez dynamiques, avec un taux de croissance annuel moyen de 2,2 % depuis 2014.

Les derniers résultats à la baisse sont surtout dus à une diminution des investissements dans le secteur des **services à la production**. Après plusieurs trimestres de croissance positive en glissement annuel, les montants investis dans le secteur ont reculé de 12,6 % pendant les deux premiers trimestres de 2019. Le secteur de la **construction** affiche le même mouvement : après une année 2018 ponctuée par un taux de croissance positif en glissement annuel, l'année 2019 a commencé avec une diminution des investissements à hauteur de 12,9 % pour les deux premiers trimestres.

Les investissements effectués dans **l'industrie manufacturière** se sont montrés beaucoup plus volatiles au cours de ces derniers trimestres. Si une croissance en glissement annuel de 43,9 % a été observé pour les deux premiers trimestres de 2019, les deux derniers trimestres de 2018 se sont, eux, clôturés par une diminution de 24,9 % des investissements. Il est à noter ici que le sous-secteur de la chimie et de l'industrie pharmaceutique, qui représente une part prépondérante du secteur industriel en RBC, est caractérisé par des cycles d'investissements liés, par exemple, à l'acquisition ou la construction d'une nouvelle usine. Cela pourrait expliquer le caractère moins stable de l'évolution des investissements de ce secteur.

Le secteur des **services à la personne** est le seul à afficher une augmentation positive des investissements depuis plusieurs trimestres, avec une progression de 23,7 % sur la première partie de 2019. Cela pourrait confirmer les perspectives de reprise conjoncturelle allant de pair avec les bonnes performances en termes de chiffres d'affaires du secteur sur les dernières périodes observables.

<sup>22</sup> Pour financer ses activités les entreprises peuvent soit utiliser leurs fonds propres (ressources mises à disposition par les actionnaires) ou avoir recours à la dette (emprunt auprès des institutions financières). Lorsqu'une entreprise est endettée, le remboursement des créanciers prévaut sur la décision d'investir et les profits seront utilisés pour alléger la dette. Si au contraire, l'entreprise dispose de suffisamment de fonds propres, elle pourra utiliser ses profits à des fins d'investissements.

<sup>23</sup> Théoriquement, le coût des facteurs de production donne lieu à un arbitrage entre le capital et le travail : si le coût du travail augmente, l'entreprise sera incitée à préférer les investissements en capital. Si, au contraire, le coût du capital augmente, l'entreprise préférera embaucher de la main d'œuvre en vue d'augmenter sa production.

Le mouvement à la baisse des investissements dans le secteur des services à la production, malgré des prévisions d'activité plutôt positives sur les dernières périodes laisse à penser que l'optimisme qui prévaut encore dans le secteur pourrait n'être que temporaire. Les perspectives de ralentissement de la demande, quel que soit le secteur, ainsi que la conjoncture internationale morose qui préoccupe actuellement l'industrie manufacturière pourraient ajouter une pression supplémentaire sur les activités économiques à venir. Les entreprises tendent à reporter leurs investissements, et ce, malgré des niveaux de taux d'intérêt favorables, ce qui pose également la question des limites de la politique monétaire accommodante de la BCE et de ses incitants à investir.

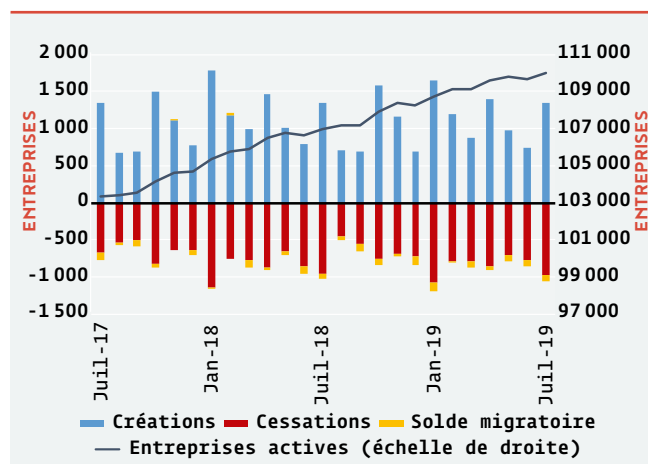
## D. La démographie des entreprises et les faillites

Comment la dynamique entrepreneuriale s'est-elle portée au vu des évolutions conjoncturelles observées dans les sections précédentes ?

### La dynamique entrepreneuriale en Région bruxelloise se dégrade au premier semestre de 2019 en raison de la baisse des créations d'entreprises

Fin juillet 2019, la Région de Bruxelles-Capitale totalisait **109 986 entreprises actives** (graphique 26), ce qui représente 11 % du total national.<sup>24</sup> Par rapport à juillet 2018, le stock d'entreprises a augmenté de 2,8 % à Bruxelles, contre une hausse de 3,6 % pour l'ensemble de la Belgique.

**GRAPHIQUE 26 : Évolution du paysage entrepreneurial bruxellois**



Source : Statbel, calculs IBSA

Au cours du premier semestre de 2019, un total de **6 842 créations d'entreprises<sup>25</sup> ont été enregistrées en Région bruxelloise**. Les 7 227 entreprises créées au premier semestre de 2018 constituent donc toujours le record absolu au niveau bruxellois<sup>26</sup>. Entre ces deux chiffres, la baisse est de 5,3 % en glissement annuel. Le nombre de créations d'entreprises n'avait plus baissé en Région bruxelloise depuis le premier semestre de 2013 (en glissement annuel sur base semestrielle), en dehors de la diminution « artificielle » observée au premier semestre de 2015, liée à une modification de réglementation<sup>27</sup>.

Au niveau national en revanche, le nombre de créations d'entreprises a progressé de 8,9 % durant les six premiers mois de 2019 par rapport à la même période l'année précédente. Cette augmentation s'explique essentiellement par la forte hausse en Flandre (+15,0 %) et dans une moindre mesure par la hausse plus modeste en Wallonie (+2,4 %). **La Région bruxelloise constitue donc la seule région où les créations d'entreprises ont reculé au premier semestre de 2019.**

Il n'en reste pas moins que **le taux de création<sup>28</sup> demeure plus élevé à Bruxelles** qu'au niveau national, comme c'est le cas depuis plus de dix ans. Cependant, l'écart entre les deux s'est sensiblement réduit depuis le second semestre de 2018. Durant les six premiers mois de 2019, 6,3 entreprises ont été créées sur le territoire bruxellois pour 100 entreprises actives, contre un rapport de 5,8 pour 100 à l'échelle du pays.

Du côté des cessations<sup>29</sup>, **4 961 entreprises ont mis fin à leur activité en Région bruxelloise** au premier semestre de 2019. Cela représente une baisse de 1,5 % en glissement annuel. Toutefois, étant donné la hausse des cessations déjà observée à Bruxelles précédemment (forte augmentation au premier semestre de 2017, suivie d'une augmentation modérée au premier semestre de 2018), **le niveau des cessations reste globalement élevé** par rapport aux années précédentes. Ce constat vaut également pour l'ensemble de la Belgique où, après avoir déjà progressé de façon importante aux premier et second semestres de 2018, le nombre d'entreprises mettant un terme à leur activité a en plus fortement augmenté durant les six premiers mois de 2019 (+11,5 % en glissement annuel). Cette croissance marquée des cessations d'entreprises a touché aussi bien la Flandre que la Wallonie (respectivement +13,3 % et +14,6 % au cours du premier semestre de 2019 en glissement annuel). Comme constaté pour les créations au paragraphe précédent, parmi les trois régions du pays, **seule la Région bruxelloise affiche donc un recul des cessations d'entreprises au premier semestre de 2019**. Malgré cela, **le taux de cessation<sup>30</sup> mesuré à Bruxelles reste plus élevé** qu'au niveau belge.

<sup>24</sup> Pour en savoir plus sur la notion d'entreprise et sur les données à ce propos, voir l'encadré en fin de section.

<sup>25</sup> Voir glossaire

<sup>26</sup> Hormis le pic observé début 2014 qui était lié à une modification de la réglementation en matière d'assujettissement à la TVA. En effet, depuis le 1er janvier 2014, la plupart des prestations réalisées par des avocats sont désormais soumises à la TVA, avec pour conséquence une forte augmentation des créations d'entreprises durant les mois qui ont suivi. Des ruptures de séries similaires (mais de moindre ampleur) sont intervenues concernant les activités de chirurgie esthétique en janvier 2016 et les administrateurs de société en juin 2016.

<sup>27</sup> En contrecoup de la hausse intervenue suite à l'obligation d'assujettissement des avocats évoquée à la note précédente.

<sup>28</sup> Voir glossaire

<sup>29</sup> Voir glossaire

<sup>30</sup> Voir glossaire

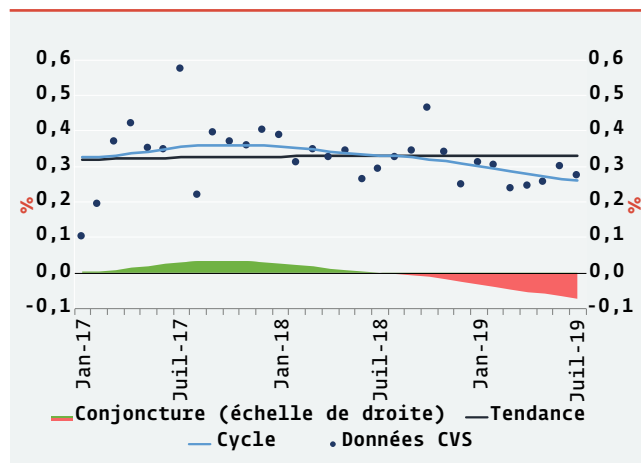
Entre janvier et juin 2019, on a ainsi comptabilisé 4,6 cessations pour 100 entreprises actives en Région bruxelloise, alors que pour l'ensemble du pays, le ratio était de 4,1 pour 100.

En définitive, l'écart entre le nombre de créations et de cessations est resté nettement positif à Bruxelles. Ainsi, **le nombre de créations nettes d'entreprises en Région bruxelloise s'est élevé à 1 881 unités** au premier semestre de 2019. Ces créations nettes expliquent la totalité de l'augmentation du stock d'entreprises actives sur le territoire bruxellois durant cette période. En effet, le solde migratoire des déménagements d'entreprises vers ou au départ de Bruxelles (vis-à-vis des deux autres régions ou de l'étranger) est resté quant à lui largement négatif durant la première moitié de 2019, ce qui contribue à ralentir l'évolution du stock d'entreprises localisées sur le territoire régional. **Bruxelles est ainsi la seule région à présenter un solde migratoire constamment négatif** sur la décennie écoulée. Cela signifie que chaque année, davantage d'entreprises déménagent pour aller s'établir en dehors de la Région bruxelloise par rapport au mouvement inverse. Entre janvier et juin 2019, **1 464 entreprises sont venues s'installer à Bruxelles alors que 1 906 ont quitté le périmètre régional**, ce qui donne un solde de 442 unités. Il faut noter que le solde migratoire bruxellois s'est fortement creusé depuis le second semestre de 2018. Alors qu'il tournait autour d'une valeur de -280 unités en moyenne depuis le premier semestre de 2015, il a reculé à -453 unités au second semestre de 2018.

Le **graphique 27** permet d'analyser l'évolution de l'indicateur de la dynamique entrepreneuriale<sup>31</sup> bruxelloise sous l'angle conjoncturel. Cet indicateur mesure l'importance des créations nettes d'entreprises rapportées au stock d'entreprises actives sur base mensuelle. Le **graphique 27** révèle que **l'indicateur de la dynamique entrepreneuriale est passé en régime de conjoncture négatif depuis août 2018**, ce qui signifie qu'il évolue en dessous de la tendance de long terme. Cet épisode conjoncturel négatif s'est prolongé jusqu'en juillet 2019 en s'intensifiant au fil des mois. Mi-2019, l'écart négatif par rapport à la tendance atteint une ampleur qui n'avait plus été observée depuis mi-2013, tout en restant en-deçà du creux historiquement bas observé mi-2009 dans le sillage de la crise économique et financière. En termes d'évolution tendancielle, l'indicateur bruxellois de la dynamique entrepreneuriale est à son point le plus haut depuis 2007. La courbe de tendance affiche une pente positive depuis le printemps 2010 mais semble plafonner depuis le début de 2019. La valeur de long terme calculée pour le mois de juillet 2019 s'élève à 0,34 % (contre 0,23 % en mars 2010), ce qui autrement dit correspond à 0,34 création nette d'entreprise durant ce mois pour 100 entreprises actives.

En comparaison, la dynamique entrepreneuriale pour l'ensemble de la Belgique est à peine inférieure, avec une valeur de long terme mesurée en juillet 2019 qui atteint 0,32 %. Alors qu'historiquement, l'indicateur de la dynamique entrepreneuriale était sensiblement plus élevé en Région bruxelloise qu'au niveau national, l'écart s'est fortement réduit ces dernières années.

**GRAPHIQUE 27 : Évolution conjoncturelle de la dynamique entrepreneuriale**



Source : Statbel, calculs IBSA

## Après 5 semestres consécutifs de forte hausse des dépôts de bilan, la croissance des faillites en Région bruxelloise ralentit nettement au premier semestre de 2019

Durant le premier semestre de 2019, on a dénombré **1 600 faillites d'entreprises en Région bruxelloise**<sup>32</sup> (tableau 1). Il s'agit du plus grand nombre de défaillances jamais observé à Bruxelles au cours d'un premier semestre depuis 2000. Toutefois, la comparaison de ce chiffre avec les périodes précédentes est rendue difficile par l'introduction de plusieurs changements législatifs au cours des dernières années<sup>33</sup>. De plus, en parallèle, certains tribunaux de l'entreprise, en particulier dans l'arrondissement judiciaire de Bruxelles, ont décidé depuis 2018 d'utiliser de manière plus intensive les outils dont ils disposent pour détecter les entreprises en difficulté ou frauduleuses. Ces changements législatifs et cette action de « nettoyage » du tissu économique ont donné lieu à une augmentation importante du nombre de faillites pour l'ensemble de la Belgique et de façon plus marquée encore pour la Région bruxelloise. Dans ces conditions, il est délicat d'établir un lien clair et direct entre l'évolution des faillites et celle de la conjoncture économique.

<sup>31</sup> Voir glossaire

<sup>32</sup> Pour en savoir plus sur la notion de faillite d'entreprise et les données à ce propos, voir l'encadré méthodologique 4.

<sup>33</sup> Premièrement, la loi du 17 mai 2017 qui complète la procédure de dissolution judiciaire des sociétés et qui vise notamment à mieux lutter contre les sociétés fantômes ou dormantes. Deuxièmement, la loi du 11 août 2017 relative à « l'insolvabilité des entreprises » qui ouvre le champ d'application de la faillite à la notion plus large d'entreprise et non plus seulement à la notion plus restrictive de commerçant. Voir l'encadré méthodologique 4 pour davantage de détails.

**TABLEAU 1 : Évolution des faillites d'entreprises par semestre dans les principales branches d'activité**

Branche d'activité	2015		2016		2017		2018		2019		
	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>ème</sup> semestre	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>ème</sup> semestre	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>ème</sup> semestre	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>ème</sup> semestre	1 <sup>er</sup> semestre	Part (%) au 1 <sup>er</sup> semestre	
Construction	219	102	132	158	192	222	272	259	290	18,1	
Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	367	254	263	268	351	385	393	370	375	23,4	
Transports et entreposage	70	59	55	65	82	84	91	106	91	5,7	
Hébergement et restauration	206	161	205	213	271	248	292	300	306	19,1	
Information et communication	59	42	38	48	61	61	53	72	48	3,0	
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	84	54	53	74	82	103	103	147	143	8,9	
Activités de services administratifs et de soutien	113	78	66	82	107	107	109	91	107	6,7	
Autres secteurs	153	121	110	124	147	136	180	195	240	15,0	
Total RBC	Nombre	1 271	871	922	1 032	1 293	1 346	1 493	1 540	1 600	100,0
	Glissement annuel (%)	18,8	-23,1	-27,5	18,5	40,2	30,4	15,5	14,4	7,2	

Source : Statbel, calculs IBSA

Compte tenu de ces remarques, on constate que **la hausse des faillites observées à Bruxelles au premier semestre de 2019 est nettement moins importante que durant les 5 semestres précédents** (c'est-à-dire depuis la seconde moitié de 2016). À l'inverse, l'augmentation des faillites en Flandre et en Wallonie a été bien plus marquée au premier semestre de 2019 que précédemment. Si bien que **la croissance du nombre de faillites prononcées à Bruxelles durant les six premiers mois de cette année est devenue plus faible que dans les deux autres régions**. En glissement annuel, le nombre de dépôts de bilan enregistrés à Bruxelles au premier semestre de 2019 a ainsi augmenté de 7,2 %, contre un bond de 15,0 % en Flandre et de 17,5 % en Wallonie. Côté bruxellois, cela correspond à 107 dépôts de bilan supplémentaires par rapport à l'année précédente.

Au niveau sectoriel, les branches d'activité qui concentrent le plus grand nombre de faillites d'entreprises à Bruxelles restent le commerce (G) (y compris la réparation automobile), l'horeca (I) et la construction (F). Ensemble, ces trois branches représentent 6,1 dépôts de bilan sur 10 entre janvier et juin 2019. Leur poids dans le total des faillites s'élève respectivement à 23 %, 19 % et 18 % (tableau 1). **Parmi ces trois secteurs prépondérants, seul le commerce a affiché une diminution des faillites** au premier semestre de 2019 (4,6 % en glissement annuel), comme c'était déjà le cas au second semestre de 2018 (3,9 %). Dans l'horeca et la construction, l'augmentation des faillites au premier semestre de 2019 (respectivement +4,8 % et +6,6 % en glissement annuel) consacre un sixième semestre consécutif à la hausse. Pour une série de branches de moindre importance, on peut pointer une évolution favorable sur le front des faillites durant les six premiers mois de 2019 par

rapport à l'année précédente : une stagnation dans la branche « transport et entreposage », une légère baisse dans les « activités de services administratifs et de soutien » (1,8 %) et un recul plus marqué dans la branche « information et communication » (9,4 %). À l'inverse, le nombre d'entreprises contraintes à déposer le bilan dans les « activités spécialisées, scientifiques et techniques » a continué d'augmenter fortement au premier semestre de 2019 (+38,8 % en glissement annuel). Cette augmentation fait suite à 5 semestres d'affilée déjà marqués par une croissance élevée (+40 % en moyenne chaque semestre depuis mi-2016). Ces chiffres spectaculaires s'expliquent en grande partie par le fait que cette branche d'activité regroupe de nombreuses professions libérales qui, en vertu de la loi du 17 août 2017 sur l'insolvabilité des entreprises (voir note 21), sont entrées dans le champ d'application de la procédure de faillite.

**Les 1 600 faillites prononcées en Région bruxelloise durant les six premiers mois de 2019 ont entraîné la perte de 2 177 emplois au sein des entreprises concernées.** Cela représente une hausse de 9,2 % en glissement annuel, soit 184 emplois perdus supplémentaires. Cette augmentation intervient cependant après une nette diminution du nombre d'emplois perdus pour cause de faillite au second semestre de 2018. À Bruxelles, la croissance des pertes d'emplois au premier semestre de 2019 a été légèrement plus marquée que celle du nombre de faillites elles-mêmes (respectivement 9,2 % et 7,2 %). L'impact de l'augmentation des dépôts de bilan sur l'emploi a été nettement plus important dans les deux autres régions : les destructions d'emplois dans les entreprises en faillite ont bondi de 40,0 % en Wallonie et de 33,7 % en Flandre au cours du premier semestre de 2019.

## La situation en matière de démographie des entreprises et de faillites en Région bruxelloise est apparue mitigée au premier semestre de 2019 et pourrait le rester dans les mois à venir

Au vu de l'ensemble des données analysées ci-dessus, l'évolution de la situation bruxelloise en matière de démographie des entreprises et de faillites entre janvier et juin 2019 apparaît mitigée.

Premièrement, les créations d'entreprises ont fortement diminué, après avoir déjà connu une croissance relativement faible au second semestre de 2018. Certes, les cessations d'entreprises ont en parallèle fléchi quelque peu durant la première moitié de 2019 mais ce léger recul intervient après une hausse importante au second semestre de 2018. De plus, la baisse relative des cessations est moins prononcée que celle des créations. On notera également que les évolutions enregistrées à Bruxelles vont en sens opposé par rapport aux deux autres régions qui ont connu une hausse à la fois du nombre de créations et de cessations. En définitive, l'indicateur de la dynamique entrepreneuriale en Région bruxelloise qui évoluait déjà en régime négatif depuis mi-2018 s'est encore dégradé au cours du premier semestre de 2019.

Deuxièmement, le nombre de dépôts de bilan à Bruxelles a continué d'augmenter (notamment suite aux changements de législation) mais la croissance des faillites a tout de même fortement ralenti au premier semestre de 2019. En outre, la croissance des faillites prononcées en Région bruxelloise a été moins élevée que celle enregistrée dans les deux autres régions à la même période. L'impact de ces faillites sur l'emploi est resté important au niveau bruxellois même si la croissance des pertes d'emplois liées aux faillites a été bien plus contenue en termes relatifs que du côté flamand et wallon.

Pour le second semestre de 2019, on note peu de signaux encourageants en matière de démographie des entreprises et de faillites. Le principal élément positif concerne les conditions d'accès au crédit bancaire par les entreprises qui devraient rester favorables, comme c'est le cas depuis plus de trois ans. Parmi les signaux négatifs, on peut pointer la faible croissance de l'activité économique attendue à Bruxelles en 2019, dans un contexte conjoncturel qui se détériore progressivement aussi bien au niveau mondial, qu'europpéen et national. Un certain nombre d'incertitudes renforcent encore les risques de dégradation de l'environnement économique comme le conflit commercial qui oppose la Chine et les États-Unis ou encore le Brexit.



## ENCADRÉ MÉTHODOLOGIQUE 4 : Les entreprises : définitions et remarques méthodologiques

### 1. Les entreprises assujetties à la TVA

Les données relatives à la démographie des entreprises analysées dans cette section concernent les entreprises assujetties à la TVA. Il s'agit de données administratives compilées par Statbel sur une base mensuelle dans le cadre du répertoire d'entreprises DBRIS. Cette base de données répertorie depuis 2008 le nombre d'assujettis actifs, de nouveaux d'assujettissements, de ré-assujettissements et de radiations dans le champ des entreprises soumises à la TVA.

Selon le code de la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA), quiconque, dans le cadre d'une activité économique avec ou sans but lucratif, livre des biens ou fournit des services en Belgique est assujetti à la TVA. Les entreprises qui, en raison de la nature de leur(s) activité(s) ont ainsi la qualité d'assujetti à la TVA sont tenues de s'identifier auprès des autorités compétentes afin d'obtenir un numéro d'identification à la TVA. Ce champ ne couvre pas l'ensemble des entreprises puisqu'un certain nombre d'activités économiques ne sont pas soumises à la TVA et ne figurent donc pas dans les statistiques analysées ici. C'est le cas par exemple pour une grande partie des activités dans les domaines suivants : secteur médical et des soins de santé, secteur socioculturel, secteur des services financiers et des assurances, secteur de l'enseignement...

Dans le champ statistique des assujettis à la TVA, la notion d'entreprise est assez large : elle va des multinationales employant des milliers de salariés aux indépendants « en personne physique », en passant par les associations sans but lucratif (ASBL). Les entreprises ayant des sièges d'exploitation dans plusieurs régions sont comptabilisées une seule fois, dans la région de localisation du siège social pour les personnes morales et du domicile dans le cas des personnes physiques assujetties à la TVA. Par ailleurs, les informations reprises dans le répertoire des assujettis à la TVA sont de nature administrative et ne rendent dès lors pas toujours fidèlement compte des naissances et disparitions réelles d'entreprises. Enfin, elles sont influencées par les modifications de la législation en matière d'assujettissement à la TVA.

### 2. Les faillites d'entreprises

Les statistiques sur les faillites sont établies mensuellement par Statbel sur la base de données provenant des tribunaux de l'entreprise. Une faillite est prononcée par ces derniers soit sur aveu de faillite, soit sur demande de procédure de faillite introduite par le ministère public ou par un/des créancier(s).

Selon la loi du 11 août 2017 relative à « l'insolvabilité des entreprises », entrée en vigueur le 1er mai 2018 dans le Code de droit économique, une entreprise peut faire faillite lorsqu'elle a cessé ses paiements de manière persistante et qu'elle a perdu la confiance des créanciers (exemples : refus de crédit bancaire et de délai de paiement).

Alors que précédemment la législation sur les faillites s'appliquait exclusivement aux commerçants, la nouvelle loi sur l'insolvabilité abandonne la notion de commerçant au profit de la notion plus large de l'entreprise. Cette nouvelle notion d'entreprise englobe notamment les titulaires de professions libérales, les ASBL, les fondations, certaines associations ainsi que nombre d'autres personnes physiques (artistes, psychothérapeutes, loueurs Airbnb, chauffeurs Uber...). Depuis le 1er mai 2018, ces différents acteurs entrent donc désormais dans le champ des entreprises pouvant être déclarées en faillite.

## 2.2. LE MARCHÉ DU TRAVAIL BRUXELLOIS

### A. L'emploi

#### L'emploi en « forte » augmentation en Région de Bruxelles-Capitale en 2017

En 2017, le dynamisme de l'activité économique bruxelloise et le tax shift national ont favorisé la création d'emplois en Région de Bruxelles-Capitale. Un total de **3 284 personnes supplémentaires ont été employées à Bruxelles en 2017**<sup>34</sup> par rapport à 2016. Cela correspond à une hausse de l'emploi intérieur<sup>35</sup> bruxellois de 0,5 %, imputable à la fois à l'emploi salarié (+0,2 %), qui compte pour près de 90 % de l'emploi intérieur bruxellois, et à l'emploi indépendant (+2,3 %). Cette hausse est similaire à celle de 2016 et marque une amélioration certaine par rapport au passé récent puisqu'entre 2011 et 2015, le nombre de travailleurs à Bruxelles a stagné en moyenne.

On comptabilisait au total **697 219 emplois en Région de Bruxelles-Capitale en 2017**, soit un niveau légèrement plus élevé (+1,2 %) que celui de 2011, juste avant que l'activité économique bruxelloise n'entre dans la deuxième récession succédant à la crise économique et financière.

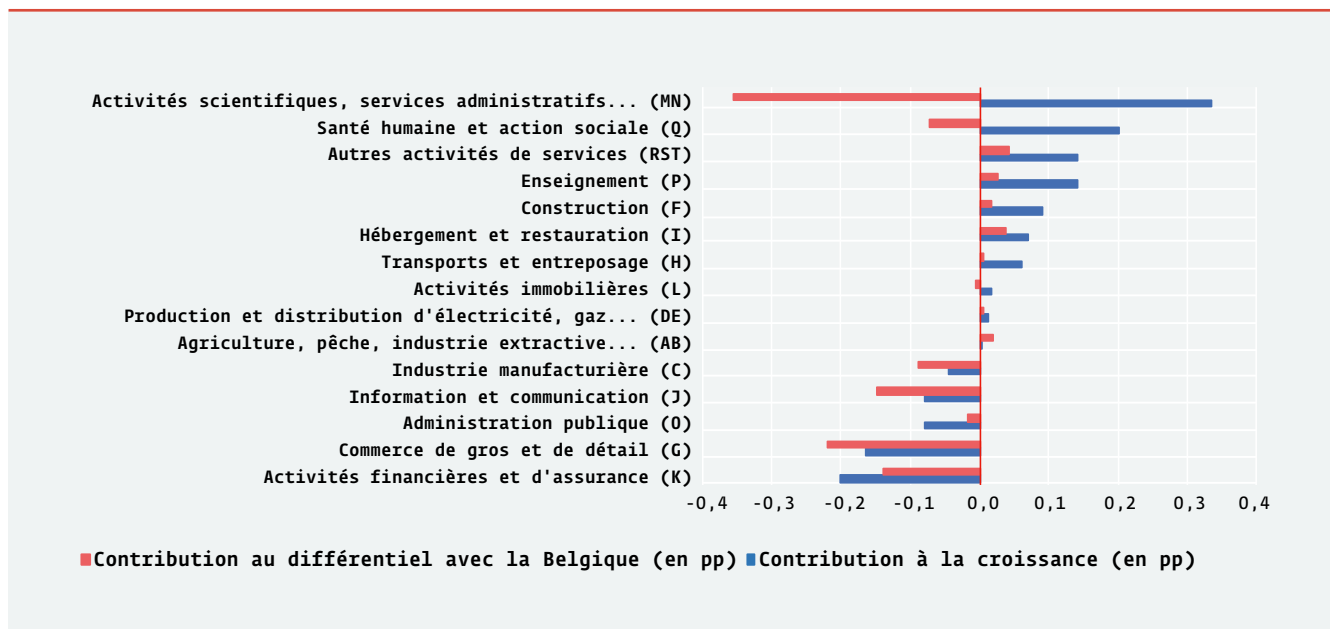
Pour rappel, cette récession a fortement impacté l'emploi à Bruxelles : la croissance de l'emploi de la Région est depuis nettement moins dynamique qu'au niveau national. Ce différentiel défavorable est en ligne avec l'évolution moins dynamique de l'activité économique à Bruxelles ces dernières années par rapport à l'ensemble du pays.

Quelles sont les branches d'activité qui ont soutenu la croissance de l'emploi en Région bruxelloise en 2017 ? Et comment se fait-il que celle-ci ait été moins dynamique que la croissance de l'emploi national ?

Le **graphique 28** permet de répondre à ces deux questions au travers d'une analyse shift-share<sup>36</sup>. Il montre :

- > la contribution de chaque branche d'activité à la croissance de l'emploi bruxellois entre 2016 et 2017 (**en bleu**) : celle-ci dépend d'une part de la croissance de l'emploi dans cette branche et d'autre part du poids de cette branche dans l'emploi bruxellois total ;
- > la contribution de chaque branche au différentiel de croissance avec la Belgique (**en rouge**) : celle-ci est influencée par une croissance plus forte ou plus faible de l'emploi de la branche en Région de Bruxelles-Capitale qu'en Belgique (effet d'efficacité) et/ou par un poids différent de la branche dans l'emploi total pour chacune des zones (effet de structure).

**GRAPHIQUE 28 : Évolution de l'emploi intérieur bruxellois dans les principales branches d'activité en 2017**



Source : ICN, calculs IBSA

<sup>34</sup> L'institut des Comptes Nationaux (ICN) a publié les chiffres **provisoires** de la comptabilité régionale portant sur l'année 2017 en février 2019.

<sup>35</sup> L'emploi intérieur représente l'emploi des personnes travaillant sur un territoire donné, qu'elles y résident ou non. Outre les données des comptes régionaux utilisées dans cette section pour analyser l'emploi intérieur, il existe d'autres sources en la matière. Référez-vous au glossaire pour plus d'informations sur cette statistique.

<sup>36</sup> Voir annexe 1



**La plupart des branches d'activité ont soutenu la création d'emplois bruxellois en 2017 mais avec dans des ampleurs différentes.** Les activités spécialisées, scientifiques et techniques et les activités de services administratifs et de soutien (MN) ainsi que la santé humaine et action sociale (Q) sont les branches ayant le plus soutenu l'emploi intérieur bruxellois (contributions respectives de 0,3 et 0,2 pp), notamment du fait de leur poids important dans l'emploi total. Ces deux branches ont été fortement créatrices d'emplois ces dix dernières années, en Belgique comme en Région bruxelloise. L'emploi de la construction (F) est celui qui a connu la plus forte croissance en pourcentages en 2017 mais son plus faible poids dans l'emploi intérieur bruxellois induit une contribution plus faible à la croissance de l'emploi total (0,1 pp).

**Cinq branches d'activité ont, quant à elles, subi des destructions nettes d'emploi.** Trois d'entre elles ont un poids important dans l'emploi intérieur bruxellois : l'administration publique (contribution de -0,1 pp) et, dans une moindre mesure, le commerce de gros et de détail (-0,2 pp) et les activités financières (-0,2 pp). Cette dernière est la branche ayant détruit le plus grand nombre d'emplois bruxellois en 2017. Cela s'inscrit dans un processus en marche depuis 10 ans, exacerbé par la profonde digitalisation du secteur bancaire, financier et des assurances.

Toutefois, la croissance de l'emploi à Bruxelles en 2017 (+0,5 %) reste sensiblement plus faible que celle observée au niveau national (+1,4 %, soit un différentiel de 0,9 pp). Cela s'explique par :

- > **un effet d'efficacité négatif** : l'emploi des activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien (MN) a progressé plus rapidement en Belgique qu'à Bruxelles en 2017. De plus, l'emploi a baissé en Région de Bruxelles-Capitale mais progressé en Belgique dans des secteurs tels que l'industrie manufacturière (C), le commerce de gros et de détail (G), l'information et la communication (J). La relative moins bonne tenue de l'emploi intérieur bruxellois dans ces trois secteurs s'inscrit dans un processus en marche depuis des années : par exemple, dans le secteur de l'information et la communication (J), l'emploi a diminué de 10 % à Bruxelles mais augmenté de 24 % au niveau belge par rapport à 2005 ;
- > **un effet de structure négatif** : la spécialisation sectorielle relativement plus importante dans la Région qu'en Belgique de secteurs destructeurs d'emplois en 2017 (ex. activités financières et d'assurance (K) et administration publique (O)) comme la spécialisation sectorielle relativement moins importante de secteurs créateurs d'emplois (ex. la santé humaine et l'action sociale (Q)) expliquent également ce différentiel défavorable à Bruxelles.

## Un emploi bruxellois toujours relativement dynamique en 2018 et au premier semestre de 2019

En l'absence de statistiques régionales plus récentes sur l'emploi, il est possible de se faire une idée de l'évolution du marché de l'emploi bruxellois sur ces derniers trimestres à l'aide d'autres indicateurs, disponibles plus rapidement et fréquemment.

L'étude des différentes sources à notre disposition laisse présager que **l'emploi bruxellois aurait encore augmenté en 2018**. On peut supposer que **le début de l'année 2019 a également été caractérisé par une légère hausse de l'emploi bruxellois**. En effet :

- > au niveau national, l'emploi intérieur a augmenté de 1,3 % en glissement annuel moyen en 2018 et de 1,5 % lors du premier semestre de 2019 (**graphique 7 (chapitre 1.2)**). Sur cette période, la croissance de l'emploi national a essentiellement été portée par :
  - les activités spécialisées et de soutien (MN), fortement créatrices d'emplois à Bruxelles ces dernières années ;
  - la santé humaine et l'action sociale (Q), créatrice d'emplois à Bruxelles mais moins présente qu'à l'échelle du pays ;
  - le commerce de gros et de détail (G), fortement destructeur d'emplois à Bruxelles ces dernières années.

Malgré un premier semestre de 2018 légèrement moins dynamique (**graphique 7 (chapitre 1.2)**), la progression de l'emploi intérieur belge est donc restée soutenue jusqu'à mi-2019. On pourrait en déduire que cette dynamique de l'emploi aurait également bénéficié à la Région.

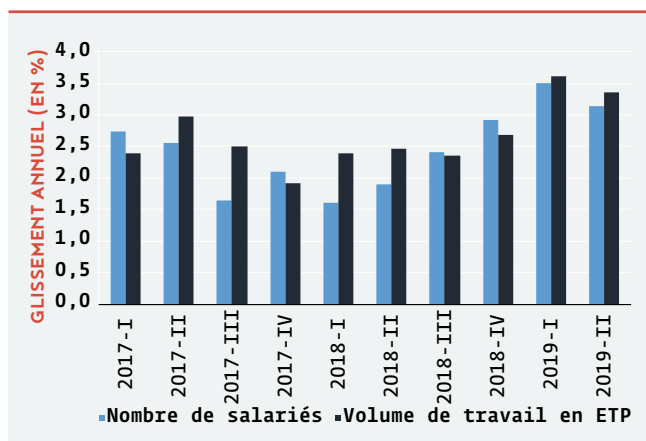
- > au niveau bruxellois également, l'évolution de l'emploi aurait été peu dynamique lors du premier semestre de 2018. Selon les données trimestrielles de l'ONSS<sup>37</sup> sur la répartition des travailleurs salariés **par lieu de travail**, l'emploi salarié a même légèrement fléchi sur le territoire de la Région lors du premier semestre de 2018.
- > selon les données trimestrielles de l'ONSS relatives à **l'emploi salarié au lieu de domicile**<sup>38</sup>, illustrées au **graphique 29**, l'emploi des salariés bruxellois a continué à croître, malgré un léger ralentissement au premier semestre de 2018.

<sup>37</sup> Office National de la Sécurité Sociale.

<sup>38</sup> Il s'agit en fait du nombre de travailleurs soumis à la sécurité sociale, mais cette catégorie approche très correctement le nombre de salariés. Cette statistique diffère de celle de l'emploi intérieur car elle concerne les personnes habitant sur un territoire donné et non pas celles qui travaillent sur ce territoire, qu'elles y résident ou non. De plus, contrairement à l'emploi intérieur, elle concerne uniquement l'emploi salarié et non pas l'emploi indépendant.

<sup>39</sup> Voir glossaire

**GRAPHIQUE 29 : Évolution du nombre de salariés bruxellois et du volume de travail en équivalents temps plein associé**



Source : ONSS, calculs IBSA

Le rythme de croissance du nombre de **salariés bruxellois** s'est accéléré à partir du quatrième trimestre de 2016 et est resté soutenu en 2017 et 2018, malgré une légère atténuation début 2018. À la fin de l'année 2018, on comptait 9 277 emplois salariés bruxellois en plus qu'à la fin de l'année 2017 (+2,9 %). L'augmentation relative du nombre de salariés bruxellois est en outre nettement supérieure à celle du pays dans son ensemble (+1,5 % entre fin 2017 et fin 2018). Lors des deux premiers trimestres de 2019, l'augmentation du nombre de salariés s'est encore accélérée : on comptabilisait 333 400 salariés bruxellois au deuxième trimestre de 2019 contre 323 289 au même trimestre en 2018 (+3,1 %).

Le rythme de croissance du **volume de travail en ETP**<sup>39</sup> a également été soutenu en 2018 et plus encore début 2019.

Ces deux indicateurs rendent cependant compte de l'emploi des Bruxellois et non pas de l'emploi sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale ; or celui-ci est occupé pour moitié de navetteurs. Par ailleurs, la dynamique de ces deux populations en emploi est assez différente ces dernières années car :

- > la part de l'emploi intérieur occupée par des résidents de la Région continue de progresser ;
- > le nombre de navetteurs bruxellois travaillant dans les deux autres régions augmente plus que le nombre de navetteurs wallons et flamands travaillant en Région bruxelloise.

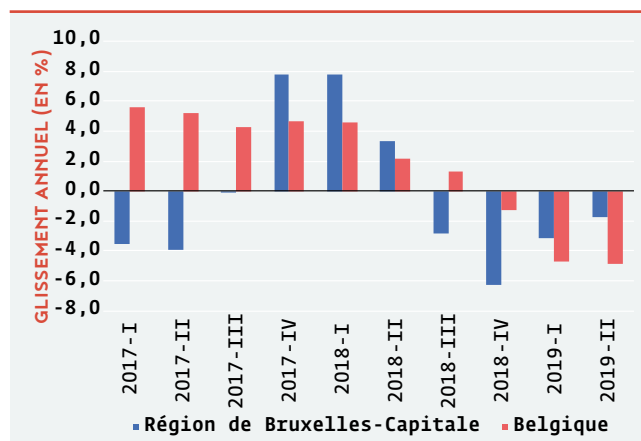
## Un emploi bruxellois qui s'essouffle légèrement à partir de mi-2019

Sur base de l'analyse de l'évolution des heures prestées dans l'intérim (**graphique 30**) et des prévisions d'emploi des entreprises (**graphique 31**), on prévoit un léger ralentissement des créations d'emplois bruxellois à partir du troisième trimestre de 2019.

La statistique sur l'évolution des heures prestées dans l'intérim offre une façon différente d'appréhender les évolutions récentes et futures sur le marché du travail car elle revêt un caractère avancé par rapport aux autres statistiques du marché du travail. Effectivement, tant durant les phases de contraction que durant les phases de reprises, les entreprises répondent d'abord aux fluctuations de la demande par l'entremise du travail intérimaire, avant de recourir à des engagements ou licenciements.

L'évolution du nombre d'heures prestées dans l'intérim bruxellois comme belge (**graphique 30**) s'est contracté à partir du deuxième trimestre de 2018. Le nombre d'heures prestées dans l'intérim bruxellois est plus faible sur les quatre derniers trimestres étudiés qu'à la même période l'année qui précède. Cette contraction du volume de travail intérimaire pourrait présager un ralentissement de la progression de l'emploi bruxellois. Toutefois, cette contraction de l'activité intérimaire serait également partiellement le reflet de la stabilisation des conditions d'emploi et d'une difficulté à trouver de la main d'œuvre adaptée pour une série de secteurs.

**GRAPHIQUE 30 : Évolution annuelle du nombre d'heures prestées dans l'intérim à Bruxelles et en Belgique**



Source : Federgon, calculs IBSA

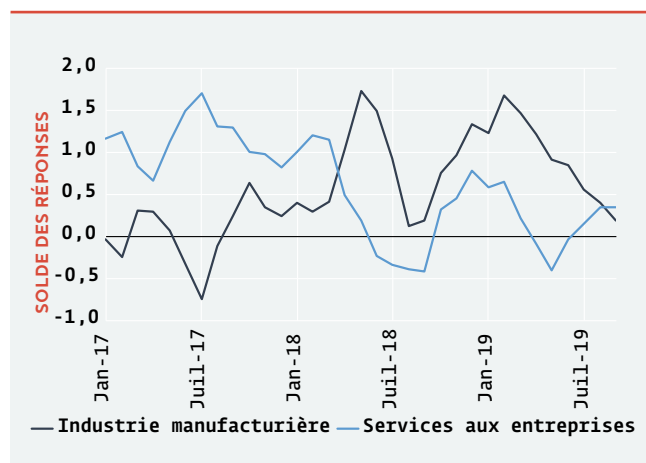
<sup>39</sup> Voir glossaire

Les résultats issus des enquêtes de conjoncture<sup>40</sup> (graphique 31), menées mensuellement auprès des entreprises, appuient l'hypothèse d'un marché de l'emploi progressivement moins dynamique. Les résultats d'enquêtes font état d'une détérioration de la confiance des entrepreneurs en matière d'embauches :

- > au sein du secteur de l'industrie, au vu du fléchissement du secteur industriel mondial, il semble logique que les prévisions d'emploi de ce secteur restent moroses à Bruxelles ;
- > les prévisions d'emploi du secteur des services aux entreprises, traditionnellement fort contributeur de l'emploi à Bruxelles, remontent, quant à elles, depuis la mi-2019 et semblent s'être stabilisées à un niveau légèrement au-dessus de leur moyenne de long terme.

Vu le fléchissement prévu de l'activité économique bruxelloise, il est cohérent que le ralentissement sur le marché de l'emploi suive. Ce ralentissement devrait néanmoins rester léger et pourrait être moins marqué début 2020 que fin 2019. Bien que l'emploi dans les services bruxellois semble toujours relativement préservé, le secteur des services montre les premiers signes de fléchissement au niveau de la zone euro. Dès lors, si le climat d'incertitude actuel se prolonge, l'emploi des services bruxellois pourrait être plus fortement touché à moyen terme.

**GRAPHIQUE 31 : Prédiction sur l'emploi dans les principaux secteurs en RBC, résultats d'enquête**



Source : BNB, calculs IBSA

Note : solde des réponses corrigé des variations saisonnières, centré-réduit, moyenne mobile sur 3 mois

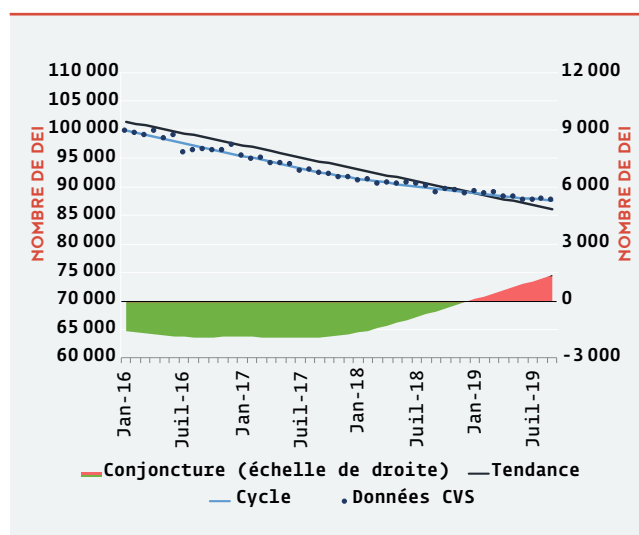
## B. Le chômage

### Le chômage bruxellois diminue toujours mais moins rapidement qu'avant

Le chômage bruxellois, comme belge, baisse sans relâche depuis près de 5 ans. Outre la légère reprise de l'activité économique, les changements de législation en matière d'allocations de chômage ont également contribué à cette longue période de forte diminution du chômage. Entre mi-2015 et mi-2018, un régime conjoncturel positif, caractérisé par un glissement annuel moyen de - 5,3 % du nombre de DEI bruxellois s'est alors manifesté.

Avec **89 306 demandeurs d'emploi** (donnée brute), la situation au mois de septembre 2019 représente une diminution de plus de 1370 personnes par rapport au même mois en 2018. De plus, hors effets saisonniers, cet indicateur n'avait pas atteint un niveau aussi bas depuis août 2004. Malgré un niveau de chômage historiquement bas, le nombre de DEI est sorti du régime conjoncturel positif entamé à la mi-2015. Ce régime de conjoncture négatif, visible au graphique 32, est expliqué par un nombre de DEI qui diminue beaucoup moins rapidement que pendant la période de mi-2015 à mi-2018 : phase de contraction caractérisée par un glissement annuel moyen de « seulement » - 2,5 %. D'un point de vue tendanciel, ce ralentissement s'inscrit toujours dans un contexte de décroissance, débuté en 2013.

**GRAPHIQUE 32 : Évolution conjoncturelle du nombre de DEI à Bruxelles**



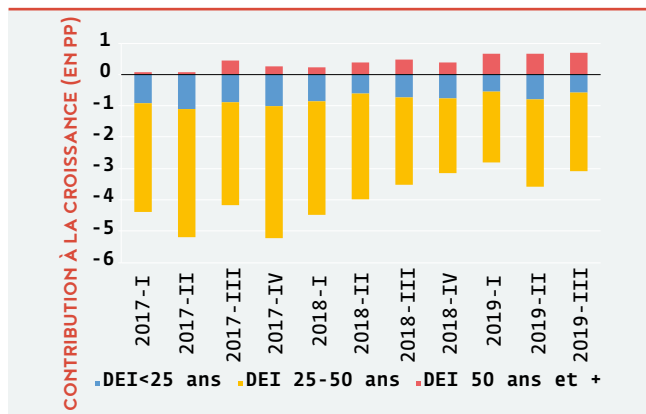
Source : Actiris, calculs IBSA

Au niveau des deux autres régions, le chômage wallon continue de diminuer mais moins fortement qu'avant (- 2,1 % sur les douze derniers mois étudiés contre - 5,5 % en moyenne annuelle entre mi-2015 et mi-2018) alors que le chômage flamand diminue plus rapidement ces douze derniers mois (- 6,6 % contre - 4,2 % en moyenne entre mi-2015 et mi-2018).

<sup>40</sup> Voir glossaire

## Les chômeurs de plus de 50 ans sont de plus en plus nombreux

**GRAPHIQUE 33 :** Contribution à la croissance annuelle du nombre de DEI bruxellois par classe d'âge



Source : Actiris, calculs IBSA

Le [graphique 33](#) montre que les demandeurs d'emploi bruxellois de 50 ans et plus (et plus spécifiquement de 60 ans et plus), sont les seuls à être de plus en plus nombreux d'année en année depuis début 2017. Le nombre de chômeurs les plus âgés (60 ans et plus) augmente surtout du fait des mesures consenties ces dernières années pour l'activation des travailleurs âgés sur le marché de l'emploi (ex. durcissement des conditions d'accès à une retraite anticipée ; suppression de la dispense d'inscription comme demandeur d'emploi).

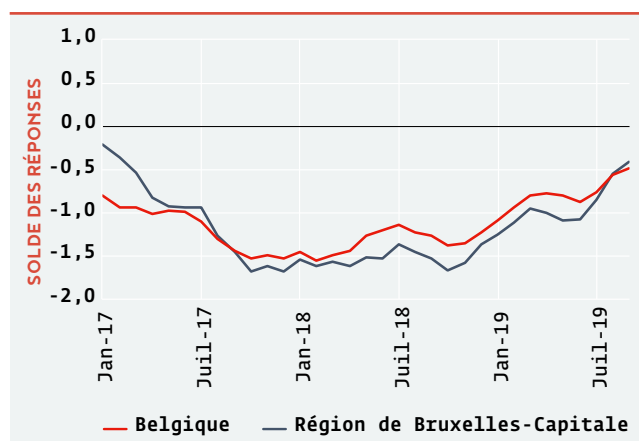
La hausse de ceux-ci est cependant plus que compensée par la diminution des demandeurs d'emploi des deux autres catégories. En effet, malgré un recul moins marqué des demandeurs d'emploi de moins de 50 ans, la diminution de leur nombre reste plus grande que l'augmentation des demandeurs d'emploi les plus âgés. La mise à l'emploi des chômeurs les plus jeunes (moins de 30 ans) est notamment soutenue par la Garantie Jeunes qui vise à offrir une première expérience professionnelle aux jeunes demandeurs d'emploi. Toutefois, des conditions plus sévères quant à l'accès aux allocations d'insertion visant les jeunes pourrait également avoir incité les jeunes sans emploi à ne pas s'inscrire chez Actiris (ex. abaissement de l'âge maximal pour introduire une demande d'allocation de 30 à 25 ans). Au niveau belge, le chômage diminue également moins vite qu'avant mais, contrairement à la Région, les chômeurs les plus âgés sont toujours moins nombreux d'année en année ([graphique 8 \(chapitre 1.2\)](#)).

## Un chômage bruxellois qui continuerait de diminuer mais plus lentement

Le ralentissement conjoncturel probable de l'activité économique et un marché de l'emploi vraisemblablement moins dynamique dans les trimestres à venir suggère que le chômage pourrait continuer à évoluer dans un régime conjoncturel négatif dans un futur proche : c'est-à-dire qu'il continuerait à diminuer mais probablement moins fort que précédemment.

Ce sentiment trouve son écho dans l'**opinion des ménages bruxellois sur les évolutions futures du chômage national** sur les douze prochains mois. Cette information, exposée au [graphique 34](#), est disponible sur base d'une enquête de confiance effectuée tous les mois par la BNB auprès des ménages belges.<sup>41</sup>

**GRAPHIQUE 34 :** Prévisions relatives à l'évolution du chômage au cours des douze prochains mois, résultats d'enquête



Source : BNB, calculs IBSA

Note : solde des réponses corrigé des variations saisonnières, centré-réduit, moyenne mobile sur 3 mois

Les consommateurs bruxellois, comme belges, sont en effet de plus en plus pessimistes quant à l'évolution du chômage depuis novembre 2018. Malgré une appréhension accrue des consommateurs vis-à-vis du chômage, celle-ci reste en-dessous de sa moyenne de long-terme.

<sup>41</sup> Voir glossaire

# ANNEXES

## ANNEXE 1 : L'ANALYSE SHIFT-SHARE

### ENCADRÉ MÉTHODOLOGIQUE A.1 : L'ANALYSE SHIFT-SHARE

L'analyse shift-share permet de comprendre la dynamique sectorielle sous-jacente au différentiel de croissance économique existant entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Belgique. En d'autres termes, cette technique doit permettre de répondre aux questions suivantes :

**La meilleure (ou moins bonne) performance de la Région par rapport à la Belgique est-elle due à :**

> **Une structure économique régionale spécifique, qui expliquerait la performance de la Région en termes de spécialisation sectorielle ?** Dans ce contexte, une économie régionale pourrait enregistrer des résultats supérieurs (inférieurs) au niveau national, principalement sur base de sa structure productive. Les secteurs à forte (faible) croissance auraient, dans ce cas, un poids relatif plus important dans la structure régionale que nationale. On parle dès lors d'**effet de structure**.

**Et/ou à :**

> **Des performances de croissance meilleures (ou moindres) dans un ou plusieurs secteurs en particulier ?** Le différentiel serait alors exprimé en termes d'efficacité, indépendamment de la structure sectorielle observée dans la région. Il pourrait s'agir ici d'autres facteurs tels que les spécificités géographiques de la Région, les mesures de politiques économiques mises en place par les gouvernements régionaux, ainsi que les performances spécifiques au tissu productif régional. Dans ce cas, on parle d'**effet d'efficacité**.

TABLEAU A.1 : Détails de l'analyse shift-share sur l'évolution de la valeur ajoutée bruxelloise en 2017

Catégorie NACE	RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE			COMPARAISON AU NIVEAU NATIONAL		
	Poids dans la valeur ajoutée totale en 2016 (en %)	Croissance de la valeur ajoutée en volume 2016-2017 (en %)	Contribution à la croissance de 2017 (en pp)	Contribution au différentiel avec la Belgique en 2017 (en pp)	Dont structure (en pp)	Dont efficacité (en pp)
Agriculture, sylviculture et pêche, industrie extractive (AB)	0,0	-0,8	0,0	0,06	0,06	0,00
Industrie manufacturière (C)	3,2	0,7	0,0	-0,32	-0,27	-0,04
Production et distribution d'électricité, gaz, vapeur... (DE)	2,5	-13,1	-0,3	-0,08	-0,07	-0,01
Construction (F)	2,7	0,3	0,0	0,05	0,02	0,03
Commerce de gros et de détail (G)	8,7	-3,6	-0,3	-0,33	0,00	-0,32
Transports et entreposage (H)	4,9	0,3	0,0	-0,01	0,00	-0,01
Hébergement et restauration (I)	1,9	2,1	0,0	0,01	0,00	0,01
Information et communication (J)	7,3	3,6	0,3	0,02	0,18	-0,16
Activités financières et d'assurance (K)	17,8	-0,1	0,0	-0,08	0,10	-0,18
Activités immobilières (L)	7,1	0,8	0,1	-0,07	-0,02	-0,05
Activités scientifiques, activités de services administratifs... (MN)	14,7	5,3	0,8	-0,07	0,01	-0,08
Administration publique (O)	13,8	0,4	0,0	0,02	0,02	-0,01
Enseignement (P)	6,2	2,4	0,1	-0,01	-0,02	0,01
Santé humaine et action sociale (Q)	5,3	1,4	0,1	-0,05	-0,04	-0,01
Autres activités de services (RST)	3,8	1,7	0,1	0,03	0,02	0,01
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>0,9</b>	<b>0,9</b>	<b>-0,81</b>	<b>0,00</b>	<b>-0,81</b>

Source : ICN

**TABLEAU A.2 : Détails de l'analyse shift-share sur l'évolution de l'emploi intérieur bruxellois en 2017**

Catégorie NACE	RÉGION BRUXELLOISE			COMPARAISON AU NIVEAU NATIONAL		
	Poids dans l'emploi total (en %)	Croissance de l'emploi (en %)	Contribution à la croissance (en pp)	Contribution au différentiel avec le Royaume (en pp)	Dont structure (en pp)	Dont efficacité (en pp)
Agriculture, sylviculture et pêche et industrie extractive (AB)	0,0	2,3	0,0	0,02	0,02	0,00
Industrie manufacturière (C)	2,7	-1,6	0,0	-0,09	-0,04	-0,05
Production et distribution d'électricité, gaz, vapeur, air, conditionné et eau, gestion des déchets et dépollution (DE)	1,3	0,9	0,0	0,00	0,00	0,00
Construction (F)	3,2	2,8	0,1	0,01	-0,03	0,05
Commerce de gros et de détail (G)	9,0	-1,8	-0,2	-0,22	-0,02	-0,20
Transports et entreposage (H)	6,8	0,6	0,0	0,00	-0,03	0,03
Hôtels et restaurants (I)	3,9	1,7	0,1	0,04	0,01	0,03
Information et communication (J)	2,9	-2,0	-0,1	-0,14	0,01	-0,15
Activités financières et d'assurance (K)	7,6	-2,5	-0,2	-0,14	-0,11	-0,03
Activités immobilières (L)	0,9	1,7	0,0	-0,01	0,01	-0,02
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien (MN)	20,5	1,6	0,3	-0,35	0,02	-0,37
Administration publique (O)	16,8	-0,5	-0,1	-0,02	-0,05	0,04
Enseignement (P)	8,3	1,7	0,1	0,02	0,00	0,02
Santé humaine et action sociale (Q)	10,1	2,0	0,2	-0,07	-0,07	0,00
Autres activités de services (RST)	6,0	2,4	0,1	0,04	0,04	0,00
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>	<b>-0,90</b>	<b>-0,24</b>	<b>-0,65</b>

Source : ICN

# GLOSSAIRE

## > Centré-réduit

Centrer-réduire une variable consiste à soustraire son espérance à chacune de ses valeurs initiales et à diviser toutes ses valeurs par son écart-type. Soient  $\mu$  l'espérance et  $\sigma$  l'écart-type des valeurs d'une variable aléatoire. Centrer-réduire l'une de ses valeurs  $V$  revient alors à calculer :

$$\frac{V - \mu}{\sigma}$$

Cela permet d'obtenir des données indépendantes de l'unité ou de l'échelle choisie mais également des variables ayant même moyenne de même dispersion. On peut dès lors comparer plus aisément les variations.

## > Cessations d'entreprises

Nombre de radiations d'entreprises du registre des assujettis à la TVA durant la période considérée. Une cessation peut notamment prendre la forme d'une faillite, d'un arrêt volontaire de l'activité, d'une liquidation...

## > Créations d'entreprises

Somme du nombre de nouveaux assujettissements et de ré-assujettissements d'entreprises soumises à la TVA durant la période considérée.

## > Créations nettes d'emplois

Les créations nettes d'emploi sur un territoire donné entre deux dates ( $t$  et  $t-1$ ) rendent compte du nombre de personnes supplémentaires employées sur ce territoire à la date  $t$  par rapport à la date  $t-1$ . Elles dépendent des emplois créés et détruits sur le territoire au cours de la période mais également des mouvements d'emplois existants depuis et vers le territoire.

## > Contribution à la croissance (en pp)

La contribution à la croissance d'une composante  $C$  à un agrégat  $A$  est définie comme le produit du taux de croissance de cette composante par son poids dans l'agrégat à la période précédente.

La formule pour la contribution à la croissance d'une composante  $C$  à un agrégat  $A$  au temps  $t$ , est la suivante :

$$\frac{C_t - C_{t-1}}{A_{t-1}}$$

Son résultat est exprimé en point de pourcentage (pp).

## > Demandeur d'emploi inoccupé (DEI)

Personne sans emploi rémunéré inscrite comme demandeuse d'emploi auprès d'un service public d'emploi. (Source : Actiris)

## > Équivalent temps plein (ETP)

L'équivalent temps plein est une unité de mesure permettant de comparer des statistiques sur l'emploi malgré les différences dans les heures de travail prestées. Il est défini comme étant le rapport entre le nombre d'heures travaillées par un individu et le nombre moyen d'heures effectuées par un travailleur à temps plein. Ainsi par exemple, un travailleur à temps plein (soit 40 heures par semaine) correspond à un ETP, tandis qu'une personne travaillant à temps partiel à hauteur de 20 heures par semaine correspond à 0,5 ETP. Le nombre de travailleurs d'une entreprise, d'une activité ou d'un pays peut être additionné et exprimé en équivalents temps plein. (Source : Eurostat)

## > Emploi intérieur

Emploi des personnes travaillant sur un territoire donné, qu'elles y résident ou non. Outre les données des comptes régionaux utilisées dans ce Baromètre pour analyser l'emploi intérieur, il existe d'autres sources en la matière (ex. L'Enquête sur les Forces de Travail). La mesure de l'emploi intérieur diffère selon la source sur laquelle elle repose. Plusieurs facteurs expliquent les écarts entre les différentes sources : nature des données (administratives ou sur base d'enquête), prise en compte ou non des emplois internationaux, concept de travail utilisé, moment de la mesure, manière de comptabiliser le travail des étudiants, estimation du travail au noir, etc.

À ne pas confondre avec la population active occupée d'une région qui regroupe l'ensemble des travailleurs résidents dans cette région.

## > Encours de crédit

Montant total des crédits émis par les institutions financières à une date donnée et dont le remboursement n'a pas encore été effectué. Il s'agit d'une variable de stock, mesurée à la fin du mois considéré. Les encours propres aux particuliers sont principalement liés à l'habitat alors que ceux des entreprises concernent essentiellement le financement d'équipements. Une renégociation d'un crédit n'entre pas dans le calcul de cette variable même si elle est considérée comme un nouveau crédit.

## > Enquêtes de la BNB auprès des consommateurs

Chaque mois, la BNB interroge un échantillon variable de 1 850 ménages belges dont 350 bruxellois. Cette enquête, harmonisée au niveau européen, sonde les consommateurs quant à leur perception du climat économique futur et leurs intentions en matière d'épargne et de dépenses. Le calcul de chacune des séries se base sur la somme des soldes des réponses (différence entre le pourcentage de participants ayant déclaré une augmentation et ceux signalant une diminution). Un indicateur synthétique est ensuite calculé sur base des soldes des réponses portant sur les prévisions



des consommateurs quant à la situation économique et au chômage ainsi qu'à leurs épargne et situation financière personnelles au cours des douze prochains mois.

#### > Enquêtes de la BNB auprès des entreprises

Chaque mois, la BNB interroge un panel fixe d'environ 5 000 entreprises belges sur l'état actuel de leurs activités ainsi que sur leurs prévisions à court terme. Les questions portent sur l'appréciation des stocks et carnet de commandes, l'évolution de ces derniers ou encore les prévisions en matière d'emploi et de demande. Le calcul de chacune des séries se base sur la somme des soldes des réponses (différence entre le pourcentage de participants ayant déclaré une augmentation et ceux signalant une diminution). Un indicateur synthétique de confiance des entreprises est ensuite calculé sur base des soldes de réponses obtenus. Celui-ci est un indicateur pondéré, basé sur 14 questions posées aux entreprises et donnant un poids de 65 % aux réponses des entreprises actives dans l'industrie manufacturière, 15 % à celles des entreprises actives dans la construction, 15 % à celles des entreprises actives dans les services aux entreprises et 5 % à celles des entreprises actives dans le commerce.

#### > Glissement annuel (en %)

Une évolution en glissement annuel compare la valeur d'une grandeur à deux dates séparées d'un an. Ainsi, à partir de données trimestrielles, le glissement annuel d'une variable X à un trimestre T donné est calculé à partir de la formule suivante :

$$\text{Taux de croissance en glissement annuel} = \frac{X_T - X_{T-4}}{X_{T-4}}$$

#### > Glissement trimestriel (en %)

Une évolution en glissement trimestriel compare la valeur d'une grandeur à un trimestre d'intervalle. Ainsi, le glissement annuel d'une variable X à un trimestre T donné est calculé à partir de la formule suivante :

$$\text{Taux de croissance en glissement trimestriel} = \frac{X_T - X_{T-1}}{X_{T-1}}$$

#### > Indicateur de la dynamique entrepreneuriale

L'indicateur de la dynamique entrepreneuriale (ou taux de création nette d'entreprises) est le rapport entre d'une part, les créations nettes d'entreprises (différence entre les créations et les cessations) et, d'autre part, le nombre moyen d'entreprises actives assujetties à la TVA durant la période considérée.

#### > Intermédiation bancaire

Il s'agit du rôle joué par la banque (ou toute autre institution financière) pour mettre en relation les acteurs économiques qui disposent de capacités de financement avec ceux qui en ont besoin. En assurant les transactions pour l'ensemble des prêteurs et des emprunteurs, les institutions financières profitent d'économies d'échelles sur les coûts de transaction, ainsi que sur le traitement d'informations et la gestion des risques.

#### > Marge d'intermédiation bancaire

La marge d'intermédiation bancaire correspond au bénéfice qu'une banque peut faire en décidant de prêter au particulier ou aux investisseurs au lieu de déposer l'argent (et donc prêter à) une autre banque. En d'autres termes, il s'agit du profit réalisé entre les *bénéfices* réalisés sur les prêts au particulier et le *coût* de l'argent emprunté aux épargnants. Dans notre cas, on examine la différence entre :

- **le taux d'emprunt de référence à 10 ans** (c'est-à-dire le taux sur les emprunts d'État à 10 ans). Ce taux sert de référence aux taux d'intérêt sur des prêts à moyen ou long terme (bénéfice) ;
- **l'Euribor à 3 mois**, qui correspond au taux d'intérêt moyen auquel un échantillon de 25/40 banques européennes se prêtent de l'argent entre elles. Ce taux sert également de référence pour les taux en vigueur sur les comptes épargne et les hypothèques, entre autres (coût).

Cette différence peut être interprétée comme le bénéfice que font les banques sur l'arbitrage entre le prêt consenti aux particuliers et le placement de leurs liquidités dans le système interbancaire (prêt à une autre banque). Une banque a donc le choix entre prêter à un particulier ou prêter à une autre banque. Généralement cela lui rapporte plus de prêter hors du système interbancaire. La banque se fait donc une marge sur le prêt qui lui servira à couvrir ses coûts de fonctionnement et à rémunérer le capital.

#### > Pays avancés versus pays émergents et en voie de développement

« Les critères principaux utilisés par le World Economic Outlook (WEO) du FMI pour classer le monde en pays avancés versus pays émergents et en développement sont (1) le niveau du PIB par tête, (2) la diversification des exportations et (3) le degré d'intégration dans le système financier global. » Source : FMI

In fine, le WEO classe le monde en 39 pays avancés et 155 pays émergents et en voie de développement.

### > Point de pourcentage (pp)

Le point de pourcentage est l'unité de la différence absolue entre deux chiffres exprimés en pourcents. Ainsi, entre un taux de chômage de 12,3 % une année et de 15,6 % une autre, la différence est de 3,3 points de pourcentage.

### > Politique monétaire accommodante

Une politique monétaire accommodante est une politique menée par les banques centrales afin d'augmenter les prix et de relancer l'activité économique (consommation et investissements) via :

#### - La baisse du taux d'intérêt directeur

Les banques peuvent faire un choix concernant leurs liquidités qui n'ont pas été utilisées : elles peuvent soit prêter l'argent au particulier, soit faire un dépôt auprès de la Banque centrale qui les rémunère avec un taux d'intérêt. En baissant ses taux, la BCE incite les banques à prêter d'avantage aux ménages et aux entreprises. Cela devrait avoir pour conséquence de rendre le prêt aux particuliers plus attrayant que le dépôt auprès de la Banque centrale. Si consommateurs et investisseurs ont d'avantage accès au crédit, l'effet indirect de cette politique devrait être la relance de l'économie (augmentation de la consommation et des investissements). La demande augmentant, les prix sur le marché vont augmenter également pour assurer l'équilibre entre l'offre et la demande, ce qui aura pour effet de ramener l'inflation à des niveaux jugés « acceptables » par la Banque centrale.

#### - L'assouplissement quantitatif

Lorsque les taux d'intérêt sont déjà très bas et ne permettent toujours pas de ramener l'inflation à des niveaux « acceptables », la BCE peut décider d'appliquer un assouplissement quantitatif. Pour ce faire, la BCE achète des obligations auprès des banques, et ce faisant, injecte des liquidités dans le système bancaire tout en gonflant son bilan. Les obligations se font alors plus rares sur le marché, leur prix augmente et leur rendement baisse. Lorsque la BCE augmente la masse monétaire dans l'économie, les taux d'intérêt baissent de manière à rééquilibrer l'offre et la demande de monnaie : il faut inciter les particuliers à préférer les liquidités aux placements. Lorsque le taux d'intérêt baisse, il est aussi plus intéressant d'emprunter, ce qui stimule d'avantage les investissements des ménages et des entreprises. Cela allège aussi leurs dettes. De fait, non seulement les investissements mais aussi la consommation sont relancés, ce qui, à terme, doit aboutir à une relance de la croissance et de l'emploi.

Partant de ce type de politique, la normalisation de la politique monétaire consiste en un retour progressif vers des politiques monétaires moins accommodantes : remontée des taux d'intérêt directeurs et du taux d'intérêt sur les dépôts des banques ou encore arrêt des programmes de rachat d'actifs.

### > Taux de cessations d'entreprises

Rapport entre d'une part, le nombre de radiations d'entreprises soumises à la TVA et, d'autre part, le nombre moyen d'entreprises actives assujetties à la TVA durant la période considérée.

### > Taux de créations d'entreprises

Rapport entre d'une part, le nombre de nouveaux assujettissements et de ré-assujettissements d'entreprises soumises à la TVA et, d'autre part, le nombre moyen d'entreprises actives assujetties à la TVA durant la période considérée.

# RÉFÉRENCES

- > ACTIRIS, VIEW (septembre 2019). « Évolution de marché de l'emploi bruxellois - Rapport mensuel - août 2019 », Actiris.
- > ACTIRIS, VIEW (avril 2019). « Le marché de l'emploi en Région bruxelloise - 2018 », Actiris.
- > BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE (mai 2017). « Pourquoi la stabilité des prix est-elle importante ?, La BCE expliquée à tous », BCE.
- > BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE (2019). « Comment fonctionne l'assouplissement quantitatif ? » BCE.
- > BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (juin 2019). « Évolution des crédits aux entreprises au deuxième trimestre de 2019 », Observatoire du crédit aux sociétés non financières, BNB.
- > BEAUD, M. (1966). « Une analyse des disparités régionales de croissance », Revue économique, Vol.17, p. 5-91.
- > BLOT C., CREEL J. ET HUBERT P. (2018). « Normalisation de la politique monétaire de la Banque centrale européenne : vers quels objectifs ? », Revue de l'OFCE n°158, p.207-226.
- > BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN (septembre 2019). « La croissance de l'économie belge ne dépasserait pas 1,1 % en 2019 et 2020 », communiqué de presse du 5 septembre 2019, BFP.
- > BURGGRAEVE, K., DE WALQUE, G., ZIMMER, H. (2015). « La relation entre croissance économique et emploi », Revue économique, p. 31-51.
- > COMMISSION EUROPÉENNE (juillet 2019). « European Economic Forecast - summer 2019 (interim) », Institutional paper 108.
- > ESSENSCIA (2018), « Chiffres clés 2018 »
- > FEBETRA (2019), « Mémorandum élections 2019 »
- > FÉDÉRATION DES ENTREPRISES DE BELGIQUE (mai 2019). « Focus conjoncture : Le calme avant la tempête ? », FEB
- > FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (juillet 2019). « Une croissance mondiale encore languissante - Perspectives de l'économie mondiale », FMI.
- > FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (octobre 2019). « Ralentissement de l'activité manufacturière et augmentation des obstacles au commerce - Perspectives de l'économie mondiale », FMI.
- > GRAYDON BELGIUM (février 2019). « Baromètre de la santé des entreprises belges », In Foro, Vol. 2019, n°2.
- > IBSA, MICHIELS P.-F. (juin 2018). « Les relations économiques entre les régions belges à travers le tableau input-output interrégional », Focus de l'IBSA n°25.
- > INSEE (juin 2019). « Note de conjoncture - juin 2019 », INSEE.
- > INSEE (octobre 2016). « Indicateur de retournement de conjoncture », INSEE.
- > IWEPS (février 2019). « Tendances économiques n°56 : Analyse et prévisions conjoncturelles », IWEPS.
- > MEUNIER O., MIGNOLET M. (mai 2003). « L'emploi dans la région wallonne : quels enseignements livrent l'analyse shift-share et le modèle économétrique de Marimon et Zilibotti (1998) ? », Working Paper - Centre de Recherche sur l'Économie Wallonne.
- > OCDE (mai 2019). « OECD Economic Outlook. Volume 2019 issue I », OECD Publishing, Paris.
- > OFCE (avril 2019). « Perspectives économiques 2019-2021. Revue de l'OFCE N°162 », OFCE.
- > ONSS (juillet 2019). « Estimations rapides de l'emploi salarié pour le premier trimestre 2019 », ONSS.
- > ONSS (octobre 2019). « Estimations rapides de l'emploi salarié pour le deuxième trimestre 2019 », ONSS.
- > SPF ÉCONOMIE (octobre 2018), « Baromètre de la société de l'information 2018 », SPF Économie.
- > SPF ÉCONOMIE (janvier 2019), « Rapport sur la conjoncture économique dans l'industrie chimique, des sciences de la vie et de la transformation des matières plastiques et du caoutchouc - octobre 2018 », SPF Économie.
- > SPF ÉCONOMIE (mai 2019), « Rapport sur la conjoncture économique dans les industries alimentaires et la fabrication de boissons - mars 2019 », SPF Économie.
- > SPF ÉCONOMIE (avril 2019), « Aperçu de l'économie belge - Note de conjoncture janvier 2019 », SPF Économie.
- > THE GUARDIAN (août 2019). « Why central bankers' conventional tools are no longer working »
- > TRAXIO (septembre 2019), « Statistiques voitures septembre 2019 »
- > TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE FRANCOPHONE DE BRUXELLES (mars 2019), « Rapport de fonctionnement de la juridiction, année 2018 »

# LISTE DES TABLEAUX

> Tableau 1 : Évolution des faillites d'entreprises par semestre dans les principales branches d'activité	27
> Tableau A.1 : Détails de l'analyse shift-share sur l'évolution de la valeur ajoutée bruxelloise en 2017	36
> Tableau A.2 : Détails de l'analyse shift-share sur l'évolution de l'emploi intérieur bruxellois en 2017	37

# LISTE DES GRAPHIQUES

> Graphique 1 : Évolution du PIB mondial en volume	7
> Graphique 2 : Évolution du commerce mondial de marchandises en volume	7
> Graphique 3 : Contribution à la croissance annuelle du PIB en volume de la zone euro par catégorie de dépenses	9
> Graphique 4 : Confiance des consommateurs et des entreprises dans la zone euro, résultats d'enquête	9
> Graphique 5 : Contribution à la croissance annuelle du PIB belge en volume par catégorie de dépenses	10
> Graphique 6 : Inflation en zone euro et en Belgique	10
> Graphique 7 : Évolution annuelle de l'emploi intérieur belge	11
> Graphique 8 : Contribution à la croissance annuelle du nombre de DEI belges par classe d'âge	11
> Graphique 9 : Évolution de la valeur ajoutée en volume dans les principales branches d'activités en 2017	13
> Graphique 10 : Indicateur de retournement conjoncturel	16
> Graphique 11 : Confiance des entreprises, résultats d'enquête	16
> Graphique 12 : Confiance des consommateurs, résultats d'enquête	16
> Graphique 13 : L'interprétation des graphiques sur l'évolution conjoncturelle d'un indicateur	18
> Graphique 14 : Évolution conjoncturelle du chiffre d'affaires dans l'industrie manufacturière (hors cokéfaction et raffinage)	18
> Graphique 15 : Confiance des entreprises actives dans l'industrie manufacturière, résultats d'enquête	18
> Graphique 16 : Évolution conjoncturelle du chiffre d'affaires dans la construction	19
> Graphique 17 : Évolution des carnets d'ordres dans la construction en Belgique, résultats d'enquête	20
> Graphique 18 : Évolution conjoncturelle du chiffre d'affaires dans les services à la production	20
> Graphique 19 : Évolution conjoncturelle du chiffre d'affaires dans les transports et l'entreposage	20
> Graphique 20 : Perspectives d'activité dans les services aux entreprises, résultats d'enquête	21
> Graphique 21 : Taux d'intérêt de référence pour la marge d'intermédiation bancaire	22
> Graphique 22 : Encours et flux effectifs de crédits, Belgique	22
> Graphique 23 : Évolution conjoncturelle du chiffre d'affaires dans les services à la personne	23
> Graphique 24 : Prévisions d'achats importants des ménages, résultats d'enquête	23
> Graphique 25 : Évolution conjoncturelle des investissements des entreprises	24
> Graphique 26 : Évolution du paysage entrepreneurial bruxellois	25
> Graphique 27 : Évolution conjoncturelle de la dynamique entrepreneuriale	26
> Graphique 28 : Évolution de l'emploi intérieur bruxellois dans les principales branches d'activité en 2017	30
> Graphique 29 : Évolution du nombre de salariés bruxellois et du volume de travail en équivalents temps plein associé	32
> Graphique 30 : Évolution annuelle du nombre d'heures prestées dans l'intérim à Bruxelles et en Belgique	32
> Graphique 31 : Prévisions sur l'emploi dans les principaux secteurs en RBC, résultats d'enquête	33
> Graphique 32 : Évolution conjoncturelle du nombre de DEI à Bruxelles	33
> Graphique 33 : Contribution à la croissance annuelle du nombre de DEI bruxellois par classe d'âge	34
> Graphique 34 : Prévisions relatives à l'évolution du chômage au cours des douze prochains mois, résultats d'enquête	34



